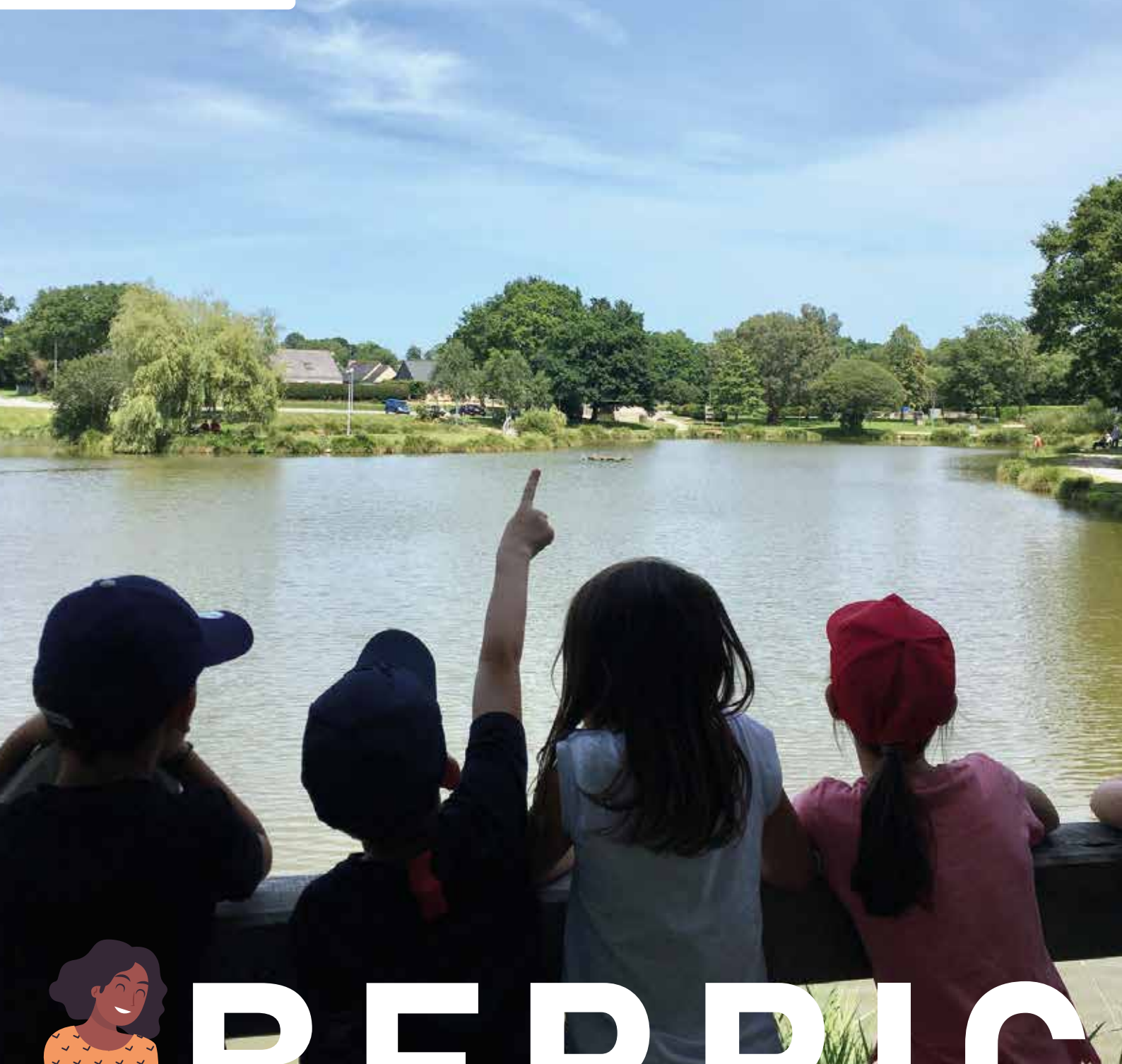


BULLETIN *MUNICIPAL*

• Juillet 2020 • N°37



BERRIC

SOMMAIRE



1 MOT DU MAIRE

2 LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

3 VIE COMMUNALE

- Commission Culture
 - Commission Travaux P. 03
- CCAS P. 04
- Commission Finances P. 05
- Commission Communication
 - Commission Affaires Scolaires P. 06
 - Commission Jeunesse P. 08
- Urbanisme et développement durable P. 08
- Commission Sécurité / Incivilités
 - Les associations P. 10
- Villages Fleuris P. 11
- Evolution du Bourg P. 12
- Patrimoine P. 13
- Médiathèque P. 16
- Conseils Municipaux P. 17

VIE DES ÉCOLES 4

- Ecole « La Lune Verte » P. 22
- Ecole « Saint-Thuriau » P. 24
- Conseil Municipal des Enfants P. 26

VIE DES ASSOCIATIONS 5

- Association A.C.C.A.
 - CO.GE.MA P. 27
- Association A.S.BL P. 28
- Club Informatique
 - Badminton à Béric P.30
 - Béric Kin Ball P.30
- Béric Magik Skol
 - Les Amis de l'Étang P.31
- Les Amis de la Chappelle de Kercohan
 - Les Jonquilles P.32
- Pause Comédie
 - Tricycle P.33
- Comité de Jumelage P.34
- Elan Basket P.35
- Foyer Socio- Culturel
 - Gym Détente P.36
- Jing Song Association
 - Krollerion P.37
- La Vache Folle P.38

6 VIE COMMUNAUTAIRE

- En agriculture à chaque saison son activité P. 39

7 VIE COMMUNAUTAIRE

- Communiqué « ADIL »
 - Don du sang P. 41
- Formation à la lutte contre les taupes
 - Gerdarmerie P.42
- Infos pratique P.43 - 44
- PAEJ P.44



LE MOT DU MAIRE

2020 RESTERA MARQUÉE À JAMAIS PAR LA CRISE DU CORONAVIRUS.

Le monde entier est frappé par ce virus appelé COVID 19. La FRANCE n'est pas épargnée. Nous avons une pensée pour toutes les familles touchées par ce fléau. Au lendemain des élections municipales, notre gouvernement a pris une décision sans précédent pour endiguer cette pandémie : le confinement. Qui aurait imaginé une telle décision ? Elle était probablement indispensable afin d'éviter toute propagation de ce virus, virus encore très mal connu à ce jour. Le monde du travail est stoppé net. Seules quelques professions continuent leurs activités, notamment le milieu du service à la personne et médical, les agriculteurs, l'agroalimentaire, la distribution. Toutes ces personnes ont donné de leur temps sans compter et mis leur vie en danger. Quelques mois auparavant, certaines de ces professions étaient décriées. Nous devons tirer les enseignements de cette période difficile : mode de consommation, relocalisation, déplacements....

Au niveau communal, les commerces de l'alimentation ont travaillé dans des conditions particulières. Soyons reconnaissants pour le travail effectué durant cette période. Par contre, le restaurant et les cafés ont dû patienter jusqu'au début du mois de juin pour rouvrir leurs portes ainsi que le podologue, les salons de coiffure. Souhaitons-leur de retrouver rapidement l'activité d'avant confinement.

Les écoles ont repris le 11 mai. La municipalité ainsi que les écoles et le restaurant scolaire ont fait le nécessaire pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Ceci n'était pas simple, les protocoles sanitaires établis par l'état changeaient régulièrement. Je tiens à souligner que les échanges constructifs entre les directrices d'écoles, les agents municipaux et la municipalité ont permis de passer ce cap sans difficultés. Le conseil municipal les remercie sincèrement.

Espérons que la situation sanitaire s'améliore et que, pour la rentrée de septembre, les écoles, les commerces, les associations, bref que tout puisse reprendre comme avant. En attendant, maintenons nos efforts, notamment les gestes barrières. La victoire contre ce virus dépend aussi de nous.

Le 15 mars, bon nombre d'entre vous avez fait l'effort d'aller voter malgré les circonstances. Vous avez été très nombreux (70% des votants) à porter votre voix

sur notre équipe, nos projets. Nous vous remercions pour votre confiance. Nous aurons à cœur de mener ces projets présentés lors de notre campagne électorale.

Le nouveau conseil a dû patienter jusqu'au 26 mai pour sa mise en place.

Durant cette période d'attente, les équipes ont beaucoup travaillé. Lors de ce conseil, 18 commissions ont été mises en place dans le seul et unique objectif de mieux répondre à vos attentes. En effet, au cours du premier trimestre 2020, vous vous êtes exprimés et avez émis vos souhaits pour le BERRIC de demain. Cette collecte de données viendra compléter et enrichir notre programme.

Vous découvrirez, au travers de ce bulletin, la composition des commissions ainsi que leur feuille de route.

Vous serez associés dans certains dossiers notamment l'aménagement du bourg. Ce programme sera lancé à la rentrée. Déjà, la commission s'y penche. Ce chantier sera un travail de longue haleine et se fera par tronçon. La nouvelle équipe innove en instaurant le ¼ d'heure citoyen à l'issue de chaque conseil. Vous pourrez vous exprimer.

Ayant toujours pour objectif de mieux vous répondre, nous vous demandons d'envoyer vos sujets 48h avant à la mairie. Adresse mail : berric@gmail.com. Une autre nouveauté est l'accueil en mairie le samedi matin. En effet, à partir du samedi 5 septembre vous serez accueilli par un adjoint ou un délégué de 10h à 12h sans rendez-vous.

Quant aux rendez-vous avec le maire, je vous propose de vous recevoir le samedi matin. Prenez contact avec la mairie au préalable et donner l'objet de votre demande.

Comme vous pouvez le constater, la nouvelle équipe municipale tient ses engagements avec pour objectif principal : être à votre écoute pour construire ensemble notre avenir. Henry FORD disait : « Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est une réussite ».

***Au nom du conseil municipal, je vous souhaite
de très bonnes vacances.***



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LES ADJOINTS



Jean-François DESBAN
1^{er} Adjoint



Sophie JUBIN
2^e Adjointe



Adil MEZZOUG
3^e Adjoint



Solène LE MONNIER
4^e Adjointe

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Mathilde COUSSEMACQ
Conseillère Déléguée



François GRIJOL
Conseiller Délégué



Stéphanie LEMOINE
Conseillère Déléguée



Jean-Sébastien TAVERNIER
Conseiller Délégué



MICHEL GRIGNON
Maire

LES CONSEILLERS MIUNICIPAUX



Gilles LE PIRONNEC
Conseiller



Hélène FRAGNAUD
Conseillère



Stéphanie CERTAIN
Conseillère



Larissa CAREIL
Conseillère



Frédéric SOUCHET
Conseiller



Delphine BRULÉ
Conseillère



Vincent LUHERNE
Conseiller



Colette HAMARD
Conseillère



Patricia MOREL
Conseillère



Anthony ROUILLÉ
Conseiller



Jean-François DESBAN,
1^{er} Adjoint



Adil MEZZOUG
3^e Adjoint

CULTURE

5^{ÈME} SALON D'ART DE BERRIC 2020

L'épidémie de Coronavirus (COVID-19) a totalement bousculé nos priorités. Les récentes mesures prises par le gouvernement nous ont contraints à l'annulation de la 5^{ème} édition du salon d'art initialement programmée du 10 Avril au 13 Avril 2020.

Nous avons gardé le contact avec tous les artistes programmés pour cette session 2020, une majorité de ceux-ci nous ont donnés leur accord pour revenir en 2021. Nous programmons donc l'édition 5 de ce salon du Samedi 3 Avril 2021 au Lundi 6 Avril 2021 inclus.

PROGRAMMATION DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

Cette programmation est réservée exclusivement aux élèves de la Lune Verte, de Saint-Thuriau, des enseignants et accompagnants.

Nous avons à ce jour sélectionné trois propositions de spectacle. Le choix définitif sera arrêté lors de la première réunion de la commission culture, après mise en place du nouveau conseil municipal.

PROGRAMMATION DU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

Nous avons programmé une soirée humoristique avec la venue de Jean-Marie Bigard. La société de production auprès de laquelle nous avons réservée cette date nous a faits savoir que la tournée de cet artiste était à l'arrêt, et ne pouvait donc pas nous donner une suite favorable.

Nous avons donc entrepris de nouvelles recherches orientées humoristique ; nous en aurons bien besoin, à quelle échéance ? Nous sommes en attente des décisions gouvernementales.

PROGRAMMATION 2021

Hormis le report de la 5^{ème} édition du salon d'art déjà acté, cette programmation sera réalisée en fonction des budgets qui seront alloués. Néanmoins, nous étudions actuellement plusieurs options.

TRAVAUX

Le projet des vestiaires de foot et le local des associations sont toujours sur le bureau de la Mairie.

Nous étudions actuellement le projet, de façon qu'il prenne vie le plus rapidement possible. Bien évidemment, les associations seront associées à la réflexion.

Au niveau de la voirie, les nids-de-poule seront bouchés et quelques réparations de certaines routes sont programmées. Par ailleurs, le clocher de l'église, qui fait partie de notre patrimoine, doit être sécurisé, fragilisé par les aléas du temps.

Concernant la sécurité des routes, nous allons renforcer la sécurisation des arrêts de bus dans le souci de protéger nos enfants.

Voilà pour l'heure ce qui est en cours. Le mandat ne faisant que commencer, d'autres projets viendront sûrement compléter cette liste.

PLAN CANICULE

PLAN CANICULE

Dans le cadre de la prévention canicule (Loi du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées), le CCAS tient un registre nominatif pour recenser les personnes vulnérables. Ce registre permet d'organiser, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Qui?

- Personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Personnes adultes handicapées

Comment s'inscrire?

- Par téléphone auprès de la mairie au 02 97 67 01 37
ou par mail : mairie.berric@gmail.com

Les personnes inscrites sur ce registre conservent le droit d'accès et de rectification des informations les concernant. Elles peuvent également demander leur radiation du registre à tout moment.



Sophie JUBIN,
Vice-Présidente du CCAS
2^e Adjointe

LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF COMMUNAL CHARGÉ DE METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE ET L'AIDE SOCIALE.

Il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux. **Il intervient en général auprès des personnes âgées, des personnes isolées, des personnes à mobilité réduite, des enfants et des personnes en difficulté.**

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé par :

- Le Maire, Mr Michel GRIGNON qui est Président de droit
- Des conseillers municipaux élus par le conseil municipal : Mme Sophie JUBIN, Mme Hélène FRAGNAUD, Mr Jean-Sébastien TAVERNIER, Mr Gilles LE PIRONNEC et Mme Patricia MOREL.
- Des personnes nommées par le maire qui participent à des actions à caractère social comme des associations familiales, de retraités et personnes âgées, de personnes handicapées et associations dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Mme Francine DESBAN, Mme Noëlle EVAIN, Mme Monique GEFFRAY, Mme Sophie LE NEVÉ, Mr Joël MALIFILATRE.

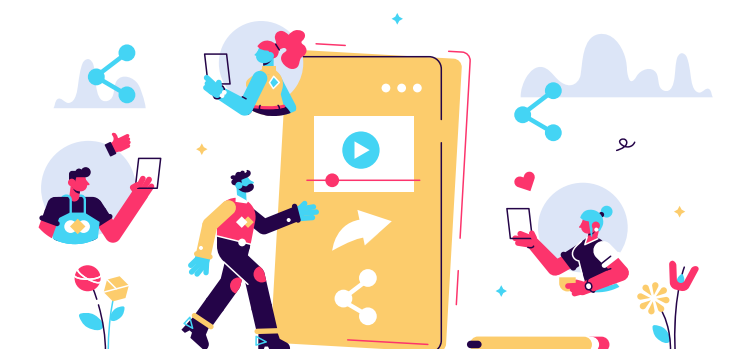
Le CCAS a une autonomie de gestion et son propre budget.

Les domaines d'intervention du CCAS :

- **Il fournit aux familles des informations** pour les orienter au mieux dans le foisonnement des diverses aides et subventions existantes (aide sociale à l'hébergement, allocation personnalisée d'autonomie, aides au maintien à domicile, aides aux logements, etc.) ;
- **Il participe à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté,** en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social ;
- **Il soutient dans l'urgence les administrés :** le CCAS attribue des aides de secours en cas de besoin et une aide alimentaire ;
- **Il gère son parc locatif (27 logements) ;**
- **Il offre le spectacle de Noël aux enfants des écoles de la commune.**

Le CCAS de Berric intervient aussi dans l'animation d'activités sociales comme le repas annuel pour les 70 ans et plus, qui aura lieu cette année le Dimanche 18 octobre 2020. Des colis sont remis aux personnes ne pouvant y participer (pour les personnes de 80 ans et plus).

Le CCAS de Berric est relais de la Banque Alimentaire du Morbihan. Une fois par mois, 2 membres du CCAS se rendent à la Banque Alimentaire pour avoir des denrées alimentaires (lait, pâtes conserves, surgelés...). Actuellement 6 foyers bénéficient de cette aide alimentaire. Pour bénéficier de cette aide, il suffit de prendre contact avec la Mairie de BERRIC.



Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), vous reçoivent sur RDV afin de vous écouter, et vous orienter au mieux dans vos démarches. Pour prendre RDV, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie au **02.97.67.01.37** ou en vous rendant directement sur place.



Sophie JUBIN,
2^{ème} Adjointe

COMMISSION FINANCES

Elle est composée du Maire, Mr Michel GRIGNON et de 7 membres du Conseil municipal : Mme Sophie JUBIN, Mr Jean-François DESBAN, Mr Adil MEZZOUG, Mme Solène LE MONNIER, Mme Delphine BRULE, Hélène Mme FRAGNAUD et Mme Colette HAMARD.

Cette commission suit les affaires financières de la commune. Elle a un rôle pivot dans la préparation du budget et permet au Maire de présenter au Conseil

Municipal un budget qui traduit les orientations de la commune. Cette commission a aussi en charge l'analyse des dossiers financiers, les taux communaux d'imposition, le recours à l'emprunt, etc.

Chaque année, la commission FINANCES communiquera sur les données financières de la commune par le biais des bulletins municipaux.



PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(ensemble des Dépenses et Recettes réalisées en 2019)

■ Dépenses de fonctionnement :

LIBELLÉ	CA 2019	%
Charges à caractère général	544 494,35 €	42,00 %
Charges de personnel et frais assimilés	547 080,75 €	43,00 %
Atténuation de produits	0,00 €	-
Dépenses imprévues	0,00 €	-
Virement à la section d'investissement	0,00 €	-
Opréation d'ordre de transfert	24 504,18 €	2,00 %
Autres charges de gestion courante	157 682,54 €	12,00 %
Charges financières	13 662,22 €	1,00 %
Charges exceptionnelles	0,00 €	-
Total des dépenses de fonctionnement	1 287 424,04 €	100 %

■ Recettes de fonctionnement :

LIBELLÉ	CA 2019	%
Résultat de fonctionnement reporté	96 037,35 €	5,00 %
Atténuation de charges	4 541,56 €	0,25 %
Opération d'ordre de transferts	0,00 €	-
Produits des services, du domaine	193 486,51 €	11,00 %
Impôts et taxes	1 025 549,16 €	57,00 %
Dotations, subventions et participations	243 862,84 €	13,50 %
Autres produits de gestion courante	71 256,60 €	4,00 %
Produits financiers	1,44 €	-
Produits exceptionnels	166 744,63 €	9,25 %
Total des recettes de fonctionnement	1 801 450,09 €	100 %

Excédent de fonctionnement : 514 026,05 €

■ Dépenses d'investissement :

LIBELLÉ	CA 2019	%
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	535 047,54 €	52,00 %
Dépenses imprévues	0,00 €	-
Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	-
Dotations, fonds divers	0,00 €	-
Emprunt et dettes assimilées	142 353,14 €	14,00 %
Immobilisations incorporelles	6 729,60 €	0,50 %
Subventions d'équipement versées	29 533,83 €	3,00 %
Immobilisations corporelles	155 384,83 €	15,50 %
Immobilisations en cours	158 997,26 €	15,00 %
Total des dépenses d'investissement	1 028 382,79 €	100 %

■ Recettes de fonctionnement :

LIBELLÉ	CA 2019	%
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	-
Opérations d'ordre de transferts	24 504,18 €	3,00 %
Dotations, fonds divers et transferts	673 006,61 €	87,00 %
Subventions d'investissement	73 577,99 €	10,00 %
Emprunts et dettes assimilées	431,11 €	-
Immobilisations corporelles	0,00 €	-
Immobilisations en cours	0,00 €	-
Total des recettes de fonctionnement	771 519,89 €	100 %

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 31/12/2019, la dette de la commune est de 1 391 616.76 € soit 696 € par habitant (base 2000 habitants)
 La commune de BERRIC a 5 prêts en cours : Construction de la bibliothèque, achat terrain salle culturelle + garderie, Extension école + aménagement foncier, salle culturelle, et les commerces de proximité.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

La commune de BERRIC compte 18 employés (administratif, technique, restaurant scolaire, garderie, agence postale, médiathèque et entretien). La commission Ressources Humaines est composée de Mme Sophie JUBIN et Mme Delphine BRULE. Cette commission traite les recrutements, les créations de poste, les avancements, l'organisation du temps de travail et le plan de formation.



COMMISSION COMMUNICATION

Afin d'informer au mieux les habitants, une commission communication a été créée. Celle-ci a en charge de s'occuper de transmettre les informations à chacun par divers supports de façon que celles-ci soient accessibles à tous. Pour ce faire, nous créons actuellement un site internet : berric.fr.

Ce site regroupera toutes les informations de la commune et permettra de s'inscrire à une lettre d'information, envoyée automatiquement par mail. D'autres projets sont à l'étude et viendront avec le temps enrichir les supports de communication.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La commission affaires scolaires travaillera étroitement avec les deux écoles afin d'accueillir au mieux les enfants. L'équipe et l'accueil du périscolaire (cantine et garderie) restent inchangés. La garderie est passée en ACM (accueil de loisirs pour mineurs). De ce fait, en commun avec la Communauté de communes, les tarifs sont soumis au Quotient Familial.

Les CM1 des deux écoles devaient recevoir un dictionnaire, comme chaque année, mais le changement d'équipe ainsi que la situation particulière de cette année, ont retardé les choses. Les enfants recevront un dictionnaire à leur arrivée en CM2. Le CME (conseil municipal des enfants) est maintenu.

COMMISSION JEUNESSE

La jeunesse est une compétence de la communauté de communes. Cela n'empêche pas la commune de s'investir afin de faire en sorte que tout se passe au mieux pour nos jeunes. La commission fait le lien avec la communauté de communes afin d'informer les jeunes des projets et des structures mises en place.

- La communauté de commune a mis en place un accueil pour le mois de Juillet, sur Berric pour les 11-13 ans. Renseignements et inscriptions sur www.questembert-communautefr.
- Pour la deuxième année, le Service Enfance Jeunesse de Questembert communauté propose sur le mois de juillet un dispositif nommé « Bus Animation ».

Ce bus a pour vocation d'aller à la rencontre du public du territoire afin de proposer aux habitants des communes un temps convivial et intergénérationnel. Différents professionnels sont invités à participer qu'ils soient issus des services de Questembert communauté, des Communes du territoire ou des partenaires du SEJ. Jours de présence du bus à l'étang de Berric : Mardi 21/07 dès 14h00.

La commission travaille actuellement sur un projet d'amélioration de l'aire de jeux de l'étang. Celui-ci devrait voir le jour rapidement. D'autres points jeux sur la commune sont à l'étude, en discussion avec la commission « aménagement du bourg ».

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Nous souhaitons mettre en place un conseil municipal des jeunes, de la 6^{ème} à la terminale. Les jeunes souhaitant s'investir dans la vie communale peuvent se faire connaître en mairie. Les modalités de campagne et d'élections sont encore en projet. L'investissement serait pour deux ans, avec une réunion par mois.

De plus, si certains jeunes souhaitent nous faire part d'idées ou de volonté de monter un projet, ils peuvent se faire connaître auprès de la mairie ou directement auprès d'un des membres de la commission jeunesse. Aucune idée n'est farfelue, nous serons à l'écoute.

Et nous sommes aussi disponible pour les parents, si besoin, pour informer, orienter, écouter.



Stéphanie LEMOINE
Conseillère Déléguée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les commissions « urbanisme » et « développement durable » traiteront de toutes les questions relatives à l'urbanisme, à l'environnement et à la mise en œuvre d'une politique de développement durable pour Berric.

L'urbanisme fait partie des sujets sur lesquels notre sensibilité d'élu local est vive et auxquels nous sommes légitimement attachés.

Nos décisions en matière de planification s'inscrivent durablement sur notre territoire et ce, grâce au document du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui préfigure l'avenir notamment de notre commune pour les années à venir avec la volonté de trouver les équilibres nécessaires entre le respect de l'environnement, l'aménagement des espaces, le cadre de vie et le développement économique de la commune.

Favoriser une urbanisation durable, résiliente et soutenable sera un objectif constant de la municipalité.

Les prévisions chiffrées montrent qu'en 2050, 70 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines. Or les villes sont de plus en plus souvent confrontées à des risques sans précédent : changement climatique, catastrophes naturelles, crises sanitaires...

L'urbanisation de Berric s'est développée rapidement autour de son centre-bourg créant parfois un paysage aux usages dispersés dans lequel les liaisons douces n'ont pas été suffisamment prises en compte au profit des déplacements automobiles.

Aussi, une attention particulière sera portée sur le développement des secteurs à urbaniser et tout particulièrement le secteur « Bourg Est » dans lequel il est prévu la réalisation de plus de 70 logements.

Notre planète fait face à de nombreux et importants défis en ce 21^{ème} siècle. Des maintenant et pour les générations futures, il faut agir à l'échelle globale et sur le terrain, collectivement et individuellement.

UN RÈGLEMENT :

le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Questembert Communauté a approuvé le PLUi le 16 décembre 2019. Celui-ci est opposable aux tiers et exécutoire depuis le 20 février 2020. C'est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace). Ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.

L'instruction des autorisations d'application du droit des sols a été transférée à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) avec lequel nous travaillons étroitement, dans le souci d'une équité des citoyens envers leurs droits, et le respect des règles d'urbanisme.

Le PLUi est consultable à l'adresse internet suivante :

<https://www.questembert-communaute.fr/services/amenagement/plui>





AGENDA 2030 LOCAL POUR TERRITORIALISER LES ODD

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.



Concrètement, il s'agira de :

- se doter d'une Feuille de route Berricoise vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ; c'est-à-dire un document proposant des pistes très concrètes pour mettre en œuvre localement les 17 Objectifs de développement durable - ODD, constituant ainsi une stratégie globale et transversale répondant aux enjeux prioritaires d'un Agenda 2030 avec des objectifs clairs pour la ville, un plan d'actions multi-acteurs porté par la ville.

- tendre vers une ville verte et bleue en harmonie avec la biodiversité, une ville durable et sobre qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie.

- développer une mobilité « durable » en favorisant les modes de déplacements alternatifs de proximité (marche, vélo, covoiturage, transports en commun...) et renforçant la possibilité pour les habitants d'arpenter la commune à pied ou à vélo. Les chemins disparaissent souvent au profit de routes goudronnées ou deviennent impraticables. Les chemins de randonnée ne sont pas tous reliés entre eux.

- consommer « durablement » en priorisant les énergies propres, en réduisant nos dépenses d'énergie, en développant une économie circulaire, sociale et solidaire et être prêt aux échéances à venir (alimentation durable dans la cantine scolaire, lutte contre le gaspillage, politique d'achats responsable...)

SENSIBILISER - IMPLIQUER

Appropriation par les habitants

Tous ces objectifs ne pourront être réalisés sans la participation et la contribution de toute la population. Il est donc important de renforcer l'implication de la population dans l'action et apprendre ensemble à essayer de faire concrètement du développement durable.

Nous envisageons d'établir un programme annuel de sensibilisation, d'animations à ces ODD à partir de 2021 afin de mobiliser tous les citoyens (jeunes, seniors, entreprises, commerces, associations, écoles...) et notamment durant la semaine européenne du développement durable.

Seront organisés des ateliers participatifs, actions collectives, animations, démarches éco-citoyennes notamment sur les écocitoyens sur le tri des déchets et leur valorisation (compost), semaine européenne de la mobilité, défis/challenge, aide aux projets citoyens collectifs (jardins partagés, « pédibus », « trocs » etc.)



Jean-Sébastien TAVERNIER,
Conseiller Délégué

COMMISSION SÉCURITÉ / INCIVILITÉS

Constatant lors de la campagne électorale la demande des Berricois qui ont été alors particulièrement marqués par l'incendie volontaire de deux véhicules, le nouveau Conseil municipal a décidé de mettre en place une Commission intitulée «Sécurité et Incivilités».

Celle-ci proposera en liaison avec les autres Commissions concernées par ces problématiques (notamment «Jeunesse», «Solidarité», «Affaires sociales» et «Associations») une politique de la ville visant, en amont, à réduire le nombre des incivilités de tous ordres relevées dans notre commune.

Quand malheureusement de telles conduites auront été constatées, nous nous efforcerons de mettre en œuvre tous les moyens disponibles, en commençant par les moins coercitifs (en demandant en particulier l'intervention du conciliateur de justice) pour faire en sorte qu'elles cessent et que leurs auteurs soient identifiés et, si cela est inévitable, sanctionnés.

Nous nous porterons systématiquement aux côtés des victimes et les accompagnerons dans leurs démarches visant à obtenir réparation des dommages subis chaque fois qu'elles le souhaiteront. S'il le faut, et bien entendu dans le strict respect de la Loi, nous entreprendrons avec elles les actions en justice nécessaires.

Nous souhaitons que les conflits de toute nature qui «animent» la vie de notre commune se règlent chaque fois que possible par le dialogue et la bonne volonté des personnes concernées et serons à l'écoute de chacun avec la ferme volonté de faire en sorte qu'il soit de plus en plus agréable de vivre à Berric.

Enfin, nous attirons l'attention de tous les Berricois sur le respect des règles édictées par le gouvernement (le cas échéant par le préfet) dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Quelle que puisse être l'opinion de chacun sur l'efficacité ou la nécessité de telle ou telle mesure il importe, dans le respect de tous et pour le bien de toute la collectivité, de les appliquer consciencieusement. Il en va de la santé de chacun de nous et en particulier des plus vulnérables. Soyons solidaires et attentifs les uns aux autres !



François GRIJOL
Conseiller Délégué

LES ASSOCIATIONS

La crise sanitaire qui sévit actuellement est venue bouleverser notre quotidien. C'est également particulièrement vrai dans le domaine associatif et sportif : championnats arrêtés, activités arrêtées... L'avenir concernant cette crise reste encore incertain.

Le Conseil Municipal et en particulier la Commission Associations, seront aux côtés des associations pour les épauler et leur permettre de reprendre leurs activités, dans le respect des protocoles de sécurité.

Au-delà de cette crise sanitaire, notre volonté est d'être à l'écoute des associations, de pouvoir répondre à leurs questions, et de les accompagner dans la pratique de leurs activités si riches et signes de la vitalité de la commune. L'utilisation de nos équipements sportifs, culturels et associatifs sera optimisée. Nous avons la chance de bénéficier de nombreux espaces qu'il faut pouvoir utiliser en bonne entente. A ce titre, comme vous le savez, de nouveaux vestiaires au Stade du Verger vont être construits pour remplacer ceux qui sont devenus vétustes.

Une réflexion sera également menée pour l'aménagement d'un local associatif accessible PMR pour permettre aux associations de se réunir.

EVENEMENTIEL

Quelques axes sont pour l'instant définis. Le feu d'artifice ne peut être tiré cette année. Ce n'est que partie remise ! C'est un moment important et symbolique qui permet de réunir les Berricois autour d'un moment festif. La Fête de la Musique est menée en partenariat avec Lauzach. Elle devait se tenir cette année d'ailleurs à Lauzach. L'an passé, ce fut un beau succès.

Nous réfléchissons également à l'animation de la traditionnelle cérémonie des vœux, afin d'y impliquer les Berricois, de pouvoir leur délivrer des informations et d'en faire un moment de partage. L'accueil des nouveaux Berricois fera aussi l'objet d'un travail afin de leur permettre d'intégrer rapidement notre commune.

Enfin, nous réfléchissons à la mise en place d'une journée Inter Associations qui permettrait à chacun de découvrir les activités des autres de façon ludique et récréative. Ce serait l'occasion de faire du lien entre nos dynamiques associations.



PREMIÈRE PÉTALE AU CONCOURS DES VILLES & VILLAGES FLEURIS

Suite au passage du jury du concours des villes et villages fleuris organisé par le département du Morbihan, Berric a obtenu sa 1^{ère} pétale en 2019.

Il faut pour cela répondre à des critères de plus en plus nombreux et complexes. Le challenge a été relevé grâce au travail avisé des agents techniques de la commune, emmenés par Gildas Hellard responsable du service espaces verts. Gildas a notamment réalisé un dossier présentant sa méthode de gestion des espaces verts qui a fait mouche ! L'équipe a pu mettre en avant ses actions effectuées sur :

- le choix des végétaux en privilégiant le fleurissement spontané et l'utilisation de plantes vivaces moins consommatrices d'eau et mettant en valeur les façades de maisons.
- l'utilisation d'un paillage pour les massifs et les jardinières, réalisé par les services techniques (par émondage puis broyage des branches des haies bocagères).

- l'utilisation d'un désherbeur mécanique (herse rotative) pour désherber les surfaces perméables, acheté en partenariat avec la commune de Lauzach.

- la volonté de créer des lieux d'échanges et de rencontres par la création d'un jardin partagé au Clos de Tulipiers et par la mise en place de différents projets pédagogiques avec les écoles.

Cette première participation réussie a permis de mettre en valeur les espaces de vie de Berric, son patrimoine et ses habitants. Elle révèle le potentiel de notre commune et est une juste récompense des efforts réalisés par notre service technique pour l'embellissement de Berric.

Le concours a été annulé pour cette année 2020 mais nous vous proposons un moment d'échange le samedi 19/09/2020 à 9h30 dans la salle de réunion de la mairie. Cette rencontre nous permettra de présenter nos actions et nos projets plus en détail, et de prendre connaissance des idées de chacun.





Mathilde COUSSEMACQ
Conseillère déléguée

EVOLUTION DU BOURG



Que constate-t-on ?

Le bourg ne s'est développé qu'autour de l'église et un peu le long de l'axe principal (rue Guillaume de Berric et rue du Verger). En 1954, Berric compte 832 habitants. Le nombre d'habitants n'a cessé de diminuer depuis 1876, (Berric comptait alors 1150 hab.) et atteindra sa plus petite valeur en 1975, avec 698 hab recensés cette année-là (et 308 habitations).

La Ville au vent, Larcan, le Verger, semblent bien loin du bourg...



Que constate-t-on ?

Une remontée progressive du nombre d'habitants s'est amorcée. En 1999, Berric compte 1027 âmes et 482 habitations. Dans les années 70, sortent de terre les premiers lotissements : allée des Mimosas (1972), rue du Verger (1974 -1977), rue de Ker Anna (1977), rue de Kerivean (1977-1982), allée Verte, allée des chênes, etc. Dans les années 90, les constructions se développent également le long des axes de circulation : route de Kerfranc, route de Bray, allée des Hortensias, des Frênes, des châtaigniers... Sur la photo, apparaissent les toutes nouvelles maisons du lotissement de l'Etang (Rue El l'Hors Bras, allée des Myosotis) datant de 2002. En décembre 1981, la SPI s'installe en « périphérie » du bourg.



Que constate-t-on ?

La croissance démographique devient exponentielle pour atteindre 1843 hab et 839 habitations en 2016 (dernier recensement).

De nouveaux lotissements voient le jour : le lotissement du Clos Er Lann (2005), Le Clos Er Lere (2007), le domaine et le clos du Verger (2006/2007), Impasse de l'Aubépine (2009). Le lotissement des Jardins de Kerfranc est lancé en 2013. N'apparaissent pas sur la photo le lotissement de l'Orée du bourg (on en devine le tracé) (2014) ...et la deuxième tranche du lotissement du Verger (résidence les Feuchets (2013).

La Ville au vent, Larcen, le Verger, la SPI semblent maintenant englobés ou si proches du bourg...



EN CONCLUSION

Ces photographies aériennes témoignent de l'attractivité de Berric et nous pouvons nous en féliciter !

Cadre préservé, proximité de la mer et du pôle d'emploi de Vannes, prix du foncier relativement attractifs, dynamisme associatif, etc. ont conduit à une forte augmentation de la population et à la construction de nouveaux logements principalement sous forme de lotissements car avoir sa propre maison avec un bout de jardin constitue un rêve pour beaucoup d'entre nous.

Mais cette attractivité n'est cependant pas sans conséquences pour notre commune : grignotage des terres agricoles et naturelles, spéculation foncière, trafic routier s'intensifiant, incivilités grandissantes, etc. Nous voulons réfléchir aujourd'hui de manière globale au développement de notre cadre de vie.

C'est avec vous que nous souhaitons mener cette réflexion et conduire des actions pour une évolution harmonieuse et durable de notre commune.

PARTAGEZ VOTRE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE & PARTICIPER AINSI À SA PROTECTION ET VALORISATION !

JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020

Depuis 1984, le troisième week-end de septembre ont lieu les journées européennes du patrimoine initiées par le ministère de la Culture.

Comme les années précédentes, les Chapelles de Kercohan et des Vertus seront ouvertes. Mais pour cette édition 2020, La municipalité aimerait, en lien avec les associations qui ont œuvré pour leur sauvegarde, proposer des visites guidées de ces lieux.

Peut-être avez-vous dans vos archives des photos, cartes postales, des articles de journaux*, ou tout simplement en mémoire des informations sur ces chapelles et leurs abords : légendes et anecdotes, informations sur les rénovations successives, déroulement des pardons d'hier et d'aujourd'hui, etc...

Tout cela nous permettrait d'enrichir le contenu de nos visites, merci à vous !

PARTICIPEZ AU RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE

Vous connaissez l'existence d'une croix, un calvaire, un puits, une fontaine, un four, un moulin, un pigeonnier, un détail architectural original, ou encore un arbre remarquable, etc... enfoui sous la végétation, au fond de votre jardin, en ruine ...faites nous en part !

Le petit patrimoine bâti et naturel est une des richesses de notre territoire, vous participerez ainsi à sa connaissance et sa valorisation**.

* Si vous avez la gentillesse de nous prêter des documents, avec votre accord, nous les numériserons pour en garder trace.

** dans le respect de la propriété privée et de la tranquillité des propriétaires.

ENSEMBLE LOCALISONS LES BORNES CADASTRALES !

L'IGN lance une vaste opération d'inventaire des bornes cadastrales ! Propriétaire, agriculteur ou encore promeneur, chacun est invité à participer au recensement de ces précieux repères indispensables voire patrimoniaux dont certains datent de plusieurs siècles.

Leurs positions constituent des points de calage importants pour améliorer l'exactitude géographique du plan cadastral. Elles permettent de situer sur le site Géoportail des limites de parcelles en cohérence avec les images aériennes de grande précision. Si vous avez des informations ou si vous souhaitez plus de renseignements :

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie ou envoyez un courriel à : vivreaberric@gmail.com
Un grand merci par avance pour votre participation !



BIENVENUE À LA CAMPAGNE

Notre population se diversifie avec l'arrivée de nouveaux habitants venant d'horizons divers et il faut s'en réjouir, cela est source d'enrichissement pour tous. Pour autant, Berric reste une commune marquée par la culture rurale et agricole. La commission chargée de l'agriculture souhaite faciliter le dialogue entre tous pour contribuer au bien vivre ensemble à Berric et vous propose dans cette rubrique de vous donner un aperçu de l'activité agricole. Débutons par le calendrier agricole de Juillet à Décembre.

Le travail nocturne

Soumis aux impératifs climatiques et à un timing précis lié à la disponibilité des machines, les agriculteurs sont parfois contraints de travailler la nuit. Une fois le grain mûr et sec, il faut le récolter sans tarder, le livrer au dépôt et surtout finir la récolte avant la pluie ou la rosée car son taux d'humidité ne doit pas être trop élevé. Les agriculteurs adopteront leur vitesse pour traverser les villages et privilégieront les cultures éloignées des habitations. Ils demandent un peu de compréhension auprès de la population ces périodes ne sont pas longues et font le charme de l'été !



Les CIPAN : Cultures Pièges à Nitrates

Le fumier et le lisier constituent les principaux engrais naturels de ferme composés des déjections des animaux d'élevage. Depuis toujours, ils constituent la base de la fertilisation et le maintien de la fertilité des sols, ils permettent de limiter l'utilisation d'engrais chimiques. L'épandage et le stockage sont très réglementés et contrôlés car un épandage excessif peut engendrer une pollution au nitrate des cours d'eau et des nappes phréatiques. Les CIPAN (moutarde, phacélie...) sont semées pour limiter le lessivage des engrais durant l'hiver et éviter leur migration vers les nappes phréatiques.



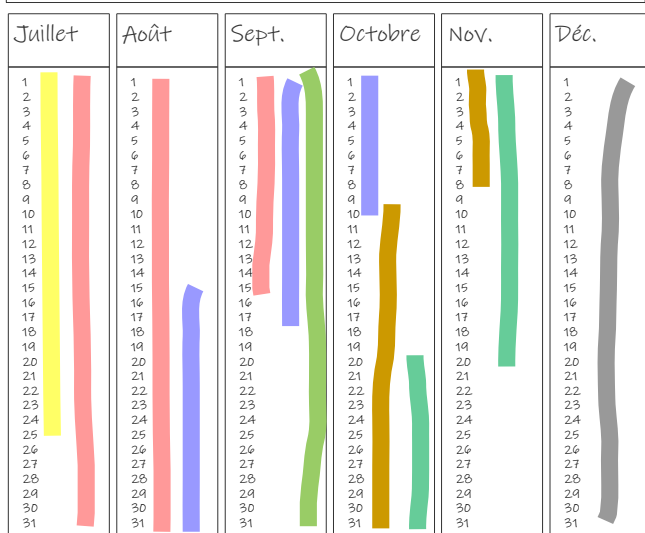
Des routes parfois glissantes








Suite à l'extension des exploitations et l'évolution du matériel, l'agriculteur est de plus en plus amené à emprunter les routes. Changer le bétail de prairie, rejoindre une terre à labourer ou étendre du fumier sans salir les routes, surtout par temps humide, est mission impossible ! Si l'agriculteur est tenu de les nettoyer, il ne le fera qu'une fois son travail terminé.

Soyons compréhensif et adoptons une conduite prudente pour ne pas glisser !



Calendrier agricole



-  Récolte des céréales à paille : orge, blé, colza, triticale, avoine
-  Épandage des lisiers avant semis des dérobées (herbes pour fourrage), CIPAN, colza et sur prairie pour entre autre reconstituer la capacité de stockage hivernale
-  Semis des dérobées, engrais verts, prairies
-  Récolte des maïs, ensilage
-  Récolte des maïs grains, blé noir
-  Semis des céréales : orge, blé, triticale...
-  vidange du fumier des stabulations et dépose au champ

NB : les dates peuvent varier en fonction des aléas climatiques



Patricia MOREL
Conseillère

Mesdames, Messieurs

Sans opposition, pas de démocratie !

Merci aux électeurs qui ont témoigné par leur vote, leur confiance à l'équipe "Unis pour Berric", pour leurs messages d'encouragements, de sympathie de soutien. Je remercie également les candidats de la liste Unis pour Berric qui m'ont permis de constituer une équipe Unie Solidaire et Motivée. Colette Hamard, Antony Rouille et moi-même sommes au sein du conseil municipal et souhaitons nous exprimer et mettre notre énergie et détermination pour l'intérêt de notre ville de BERRIC.

Ensemble commence par le respect de chacun.

RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE LE MARDI 23 JUIN

A partir du 23 juin, la médiathèque réouvre au public sans rendez-vous mais avec de nouvelles conditions d'accès :

- Désinfection des mains obligatoires avant d'entrer et choisir vos documents dans les rayonnages (port du masque recommandé)
- Nombre de personnes limité. Selon l'affluence, l'accès et la durée de visite pourront être limités (30 min.)
- Les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés
- En raison des réaménagements liés au contexte sanitaire, les assises, tables et espaces de jeux et consultation sur place (jouets, espace wi-fi avec pc personnel) ne seront pas accessibles.

- Pas de transfert de documents d'une médiathèque à l'autre : on se déplace si on veut le document d'une autre médiathèque.

- Mise en quarantaine de 3 jours pour le retour des documents.

Toute l'équipe est heureuse de pouvoir vous accueillir à nouveau et vous remercie de votre compréhension pour tous ces changements.

Les conditions d'accès sont susceptibles d'évoluer selon le contexte.

LE DRIVE, UN NOUVEAU SERVICE DE RÉSERVATION EN LIGNE

Continuez à profiter de ce nouveau service.

Le drive en 3 étapes :

www.mediatheques.questembert-communaute.fr

- 1- Connectez-vous à votre espace abonné en ligne avec votre N° de carte CC... et votre mot de passe
- 2- Sélectionnez les documents dans votre panier, puis le site de retrait parmi les 13 médiathèques du réseau, (A noter, la navette intercommunale est temporairement interrompue et certaines médiathèques peuvent être fermées).
- 3- Dès que vous recevrez un mail vous informant qu'une de vos réservations est disponible, alors vous pourrez choisir un rendez-vous.

PRIX DU ROMAN CÉZAM

La clôture des votes est reportée au 10 septembre / Prix des Incorruptibles. Merci aux enfants qui ont pu voter pour ce 31^{ème} prix.

QUELS TYPES DE SUPPORT EMPRUNTER ? COMBIEN ? POUR QUELLE DURÉE ?

Sur présentation de votre carte personnelle, vous pouvez emprunter en même temps jusqu'à :

- **10 livres + 2 cd audio MP3 (livres lus/ livres sonores) + 2 revues + 2 cd-rom + 10 cd audio + 4 dvd-vidéo + 2 jeux de la ludothèque + accès à Ma Médiathèque Numérique en ligne**

soit 32 documents maximum /carte/médiathèque (dans la limite de la disponibilité des supports)

- dans la limite de 5 nouveautés/carte
- dans la limite de 64 documents/carte/réseau (dans la limite de la disponibilité des supports)

Vous les empruntez pour une durée maximale :

- de **4 semaines** : attention à respecter ce délai pour ne pas faire attendre les autres lecteurs qui souhaitent eux aussi y avoir accès)
- Vous pouvez bien entendu les rendre avant si vous le souhaitez.

Ces conditions sont différentes pour les collectivités, se renseigner auprès de votre médiathèque d'inscription.

HORAIRES D'ÉTÉ

Mardi		16h30 - 18h30
Mercredi		15h00 - 18h00
Vendredi		16h30 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h30	



Palmarès 31^e Prix 2019/2020

126 483 votants

Maternelle



Papa coin coin!
Album de Rosalinde Bonnet
Chiroffrac

CP



Où tu vas comme ça?
Album de Gilles Bissonne
Dakar Jeunesse

CE1



Il n'y a pas de dragon dans cette histoire
Album de Lou Carver
Dakar Jeunesse

CE2/CM1



L'incroyable histoire du mouton qui sauva une école
Gérard L'Amas
Gérbeaux
Il. Pauline Kerleroux
La fête de lire

CM2/6^e



Jefferson
Roman de Jean-Claude Mourlevat
Gallimard Jeunesse

5^e/6^e



Le mot d'Abel
Roman de Veronique Petit
Ragot

3^e/Lycée



Deux secondes en moins
Roman de Marie Colot
Nancy Guilbert
Magnat Jeunesse



Le dossier Handle
Roman de David Moutet
Dakar Jeunesse



© H-L



2^e concours de nouvelles organisé par la Médiathèque de BERRIC

Texte à adresser
à la mairie avant
le 31 août 2020

A vos plumes !

Règlement et
bulletin d'inscription
disponibles sur le site :
<https://berric.questionbert-communaute.fr/>

Renseignements : concours.berric@gmail.com

Marie-Paule et son équipe vous souhaitent un bel été et de bonnes lectures.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU 18 DÉCEMBRE 2019

Dissolution du SIAEP et conditions de sa liquidation

Le conseil municipal décide d'approuver les conditions de la liquidation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys, d'une part, et le principe de reversement systématique des éventuels excédents ou déficits de clôture du syndicat au maître d'ouvrage de la compétence concernée au 1er janvier 2020, ou à son délégataire en cas de mise en place de délégation de compétence par la commune, d'autre part.

Délégation de compétences eau et assainissement à GMVA

Le conseil municipal décide d'approuver la délégation par la commune à compter du 1er janvier 2020 de la compétence eau potable / assainissement collectif / assainissement non-collectif à la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, d'une part, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de compétence, d'autre part.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU 29 JANVIER 2020

Ecole privée : contrat d'association

La commune de Berric assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles. Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention du Contrat d'association portant sur le versement à l'OGEC d'une somme à hauteur de 70 581,09€.

Participation aux frais de scolarité

Le Conseil municipal décide de participer aux frais de scolarité pour les élèves de Berric scolarisés hors commune, quand la commune ne propose pas le service, à hauteur de montants votés pour le contrat d'association de l'école privée.

Demande de subvention : projet d'action professionnelle

Dans le cadre de leur projet d'action professionnelle, trois lycéens vont mener une action sur le thème de la pêche en partenariat avec l'école La Lune Verte et l'association de pêche de Berric. Une vente de crêpes sera organisée sur la commune le samedi 1er février pour

Autorisation du paiement des investissements début 2020 à hauteur du ¼ du BP 2019

Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à procéder au paiement des investissements début 2020 sur le premier trimestre 2020 dans la limite du ¼ des investissements du BP 2019.

Vestiaires du stade : demande de subventions

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée pour la création de nouveaux vestiaires au Stade du Verger. Elle présente, à ce titre, des plans et une estimation des dépenses.

Le Conseil municipal décide de valider le projet de construction de nouveaux vestiaires au stade du Verger et de solliciter les subventions relatives à ce projet.



financer une partie du matériel.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200€ pour le projet d'action professionnelle.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de ligne de trésorerie de 250 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Personnel communal : avancement de grade taux de promotion

Le Conseil municipal décide de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade à l'ancienneté pour l'année 2020 et de mettre à jour le tableau des effectifs comme ci-dessus.

Vestiaires : remise en état d'une porte

Une porte des vestiaires du bourg a été dégradée le samedi 18 janvier 2020 par un club extérieur. Le Conseil municipal décide de facturer la remise en état de la porte des vestiaires de la salle de sports à ce club.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU 4 MARS 2020

Budget communal : compte administratif 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dressé par Madame Marcelle Le Penru, Maire et présentant un excédent global de clôture de 275 107,28€.

Budget communal : affectation du résultat

Le Conseil municipal décide d'inscrire les écritures relatives à l'affectation de résultat.

Budget communal : compte de gestion 2019

Le Conseil municipal décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Demande de subvention : déplacement sportif

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100€ au collège Jean-Loup Chrétien pour le déplacement sportif d'un collégien domicilié à Berric.

Personnel communal : formation PSC1 - convention

Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec les communes de Lauzach et Molac visant à organiser deux sessions de formation PSC1 (premiers secours) sur la commune de Berric.

Il s'agissait du dernier Conseil municipal de ce mandat. Marcelle Le Penru a intégré le Conseil municipal en 1995 et a été adjointe de mars 2008 à janvier 2018. Elle a été maire de la commune à partir de la démission d'André Fégeant en janvier 2018.

Marie-Thérèse Pédrone a intégré le CCAS en 2001 et le Conseil municipal en 2008. Elle a été Vice-Présidente du CCAS et 3e adjointe en 2014, puis 1re adjointe en 2018. Gérard Crolas a intégré le Conseil municipal en 1983 et a été adjoint depuis 2011.

Tous les trois ayant décidé de mettre fin à leurs fonctions d'élus à la fin de ce mandat, ils ont profité de ce dernier Conseil municipal pour remercier les conseillers pour leur soutien et leur implication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU 26 MAI 2020

PV de l'Élection du Maire et des Adjoint

Il a été procédé à l'installation des Conseillers municipaux, à l'élection de Monsieur Michel Grignon comme Maire, puis à l'élection des adjoints : Monsieur Jean-François Desban, 1er adjoint, Sophie Jubin, 2e adjointe, Adil Mezzoug, 3e adjoint, et Solène Le Monnier, 4e adjointe.

Charte de l'élu local

Monsieur le Maire a donné lecture au Conseil municipal de la Charte de l'Élu Local.

Délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire a exposé que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal a décidé, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues au CGCT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCES DU 4 JUIN 2020

Commissions communales et comités consultatifs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Le Conseil municipal décide de créer 18 commissions communales et/ou comités consultatifs et d'arrêter leur composition selon le tableau annexé à la délibération.

Des représentants aux différents organismes

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs syndicats et/ou organismes sollicitent la désignation de représentants parmi les Conseillers.

Le Conseil municipal décide d'arrêter la liste des différents représentants dans le tableau annexé à la délibération.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Le Conseil municipal décide de dresser une liste de 24 noms qui sera transmise au directeur des services fiscaux.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Membres Titulaires
Adil MEZZOUC, Sophie JUBIN, Jean-François DESBAN.
- Membres Suppléants
Jean-Sébastien TAVERNIER, Stéphanie CERTAIN, François GRIJOL.

Nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil municipal :

Ont été proclamés membres du Conseil d'administration : Sophie JUBIN, Hélène FRAGNAUD, Jean-Sébastien TAVERNIER, Gilles LE PIRONNEC, Patricia MOREL.

Montant des indemnités de fonction aux Adjointes au Maire

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire.

EXTRAITS DU DISCOURS DE MICHEL GRIGNON DU 26 MAI 2020

Madame Le MAIRE, Mesdames et Messieurs,

J'ai eu l'honneur et le plaisir de conduire la liste « ENSEMBLE POUR BERRIC » à la victoire le 15 mars dernier. Par ce vote ce soir vous renouvez votre confiance en m'élisant maire de BERRIC, commune que j'affectionne. J'en suis fier et honoré. Je mesure l'importance du rôle qui sera le mien au sein de notre commune. Une commune ne se dirige pas seul. L'équipe est constituée de femmes et d'hommes compétents dans l'ensemble des domaines qu'une commune doit gérer : finances, urbanisme, agriculture, jeunesse, culture, environnement, sports, associations, solidarité...

Marivaux disait « bien écouter c'est presque répondre »

Je ne peux terminer mes propos sans évoquer le travail de l'ancienne municipalité, notamment Marcelle qui a pris les rênes de la commune en janvier 2018.

Marcelle tu es devenue maire en cours de mandat suite à l'arrêt pour raisons de santé de André. Ce n'est jamais facile de prendre en cours surtout lorsque l'on ne s'y attend pas. Le 22 mars tu t'apprêtais à partir en toute quiétude, le COVID en a décidé autrement.

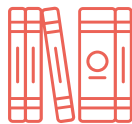
Marcelle tu as fait 65 jours supplémentaires. Au vu de cette situation compliquée, je suppose que tu t'en serais bien passé. Jusqu'au dernier moment tu as assumé ton rôle de maire sans faillir, ni te plaindre. Personnellement, j'ai apprécié ces 2 mois passé à tes côtés. Le vendredi matin nous nous retrouvions pour ce que je qualifierais de mini conseil avec Marie-Thérèse et Gérard. Ce moment d'échanges a été très important pour moi : informations, recueil d'avis...

Je précise que cela ne s'est pas déroulé dans ce climat de confiance dans toutes les municipalités. Je vous remercie tous les 3 pour ces 2 mois de tuilage et vous souhaite un repos bien mérité après toutes ces années données sans compter et souvent au détriment de votre vie personnelle pour le bien de tous les citoyens. Bravo et merci pour votre engagement.

A nous, nouveaux élus de prendre le relais. Je vous suis engagés et déterminés. Nous associerons les 3 conseillers de la liste dite d'opposition, c'est aussi cela la démocratie. Nous travaillerons et écouterons l'ensemble des berricois en toute impartialité.

Certain de votre engagement, ensemble nous réussirons à construire le bien vivre ensemble et le BERRIC de demain.





CETTE ANNÉE SCOLAIRE TRÈS PARTICULIÈRE S'ACHÈVE.

Malgré les contraintes sanitaires à respecter, les enfants et leur enseignante étaient heureux de se retrouver ce lundi 22 juin, à nouveau ensemble, dans leur groupe classe.

C'était aussi l'occasion de se souvenir des bons moments partagés autour de projets qui ont dû, pour certains, brutalement s'arrêter : le projet Danse du monde avec Issouf, le projet Magie avec Sylvain. Heureusement, les maternelles, eux, ont pu profiter de leur séjour à Campbon.

L'activité découverte de la pêche, programmée en mars, a pu avoir lieu mardi 23 juin autour de l'étang de Berric, sous un temps radieux.

INSCRIPTIONS

La directrice, Magali Brient se tient à la disposition des familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée 2020. Se munir du livret de famille.

Pendant les vacances d'été, il est possible de déposer sa demande d'inscription en mairie. Une visite de l'école peut être organisée par les services de la mairie afin de permettre aux enfants de se familiariser avec leur futur environnement.

A partir du jeudi 28 août, il sera possible de visiter l'école sur rendez-vous après un contact par mail : la-lune-verte@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 97 67 01 75

Nous tenons à remercier les familles pour leur soutien, leur patience et leur capacité d'adaptation dans cette situation de crise, qui a connu de nombreux revirements.

Bel été à tous - L'équipe enseignante

Nous espérons que la rentrée se fera dans un contexte plus serein. Les apprentissages seront consolidés dans chaque classe jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les projets de rentrée seront présentés début septembre lors des réunions de classe.

Le thème fédérateur d'année sera les arts du spectacle. Des interventions de professionnels et des sorties seront organisées autour de ce thème.

Certains sont reconduits d'une année sur l'autre : l'apprentissage de l'anglais dès le CP, le cycle natation pour les CP et CE1, la participation au prix des incorruptibles, la sensibilisation aux gestes de premiers secours, le tournoi sportif, la liaison avec le collège...

L'école accueillera 132 élèves répartis entre 6 classes. L'équipe pédagogique en place reste inchangée.

LES AMIS DE LA LUNE VERTE

L'association de parents d'élèves «Les amis de la Lune Verte» aura le plaisir de vous retrouver à la rentrée avec un nouveau bureau. Cette année, le vide-greniers n'aura pas lieu en septembre mais à une date qui vous sera communiquée ultérieurement. Nous remercions chaleureusement les bénévoles et partenaires qui nous ont épaulés lors des différentes manifestations (vide-greniers, repas animé, grilles de Noël...).

Passer un bel été - Le bureau des amis de la lune verte.



Projet de Danse



La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} Septembre

Sortie pêche

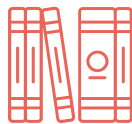


Projet musique



Campbon





PROJET : CRÉATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ARTISTE, HOCINE

En effet, grâce à l'APEL qui a financé en intégralité ce projet, les élèves de la PS au CM2 ont pu créer des instruments de musique en n'utilisant que des éléments de récupération (râteaux, tiroirs, chambre à air, morceaux de bois, boîtes de conserve...). Ils ont été aidés par les parents, les grands-parents qui ont participé aux ateliers de fabrication d'instruments proposés par HOCINE. Par la suite, HOCINE a mis en musique des paroles

inventées par les élèves.

Le Vendredi 7 février, les élèves de l'école ont eu la joie de présenter leur spectacle à la salle du Verger et d'entendre quelques morceaux de l'artiste HOCINE qui est monté sur scène.

Ce fût un moment inoubliable pour les enfants tant par la qualité du spectacle que par la personnalité de l'artiste.

ÉCOLE SPORTIVE :

Handball, football, découverte de sports variés par l'intermédiaire des kits UGSEL (tchouk ball, orientation, kin ball...)

- Cinéma Les élèves de l'école se sont rendus deux fois au cinéma de Questembert. Les élèves ont pu visionner des projections de tout horizon, riches et variées.
- Piscine Les élèves de CP à CE2 ont bénéficié d'un cycle de 10 séances à la piscine de Questembert.

- Bibliothèque et Prix des Incorruptibles. Le lien avec la médiathèque reste fort et riche. Un vendredi, une fois par mois, les élèves se sont rendus à la Médiathèque pour emprunter un livre. Dans ce cadre, les élèves ont participé au prix des Incorruptibles. Ils ont lu six livres et voté pour celui qu'ils préféraient.

Cette année très spéciale, du fait du confinement, restera dans les mémoires de nos enfants. Le partenariat entre les professeurs et les familles a été fort et l'équipe remercie sincèrement toutes les familles pour le suivi assuré à la maison. Les enseignants, qui ont assuré la continuité pédagogique, ont proposé, tout au long de ce confinement, divers défis qui ont été pleinement relevés. (faire le plus gros poisson, proposer une recette de cuisine, faire du landart, ...). Il est l'heure maintenant de profiter des vacances pour se ressourcer...

Toute l'équipe enseignante et les associations de l'école vous souhaitent de Bonnes Vacances et vous donnent rendez-vous à la rentrée prochaine.

INSCRIPTIONS

À l'école Saint-Thuriau les élèves bénéficient d'un cadre privilégié grâce à sa grande prairie située à côté. De plus, lors des récréations, les enfants de maternelle se retrouvent ensemble dans une cour séparée des grands.

Un tutorat est instauré depuis maintenant quelques années entre les grands et les petits. Les grands accompagnent les petits à la bibliothèque, à la salle de sport ; ils lisent des histoires aux petits (...). L'équipe enseignante travaille en concertation et place l'enfant au centre des apprentissages. Ainsi, celui-ci est respecté dans sa différence.

Pour la rentrée de Septembre 2020, les familles qui souhaitent inscrire leur enfant peuvent se présenter à l'école Saint-Thuriau chaque jeudi de 9h00 à 17h00. Une visite leur sera proposée. N'hésitez pas à prendre contact avec Mme DENIGOT Victoire, chef d'établissement au **02 97 67 00 73** ou par mail : eco56.stth.berric@enseignement-catholique.bzh



La prairie à l'école

La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} Septembre
Un pot d'accueil sera offert par les associations.

VIE ASSOCIATIVE DE L'ÉCOLE :

- L'école compte trois associations actives qui œuvrent toutes pour le même objectif, à savoir, faire vivre l'école o L'AEP : propriétaire des bâtiments, l'association gère principalement les investissements pour l'école.

C'est elle par exemple qui est en charge de la gestion de la construction de l'extension des bâtiments.

● L'OGEC : l'association est en charge de la gestion de l'école :

Fonctionnement (factures d'eau, d'électricité, de fioul, l'achat des fournitures...) mais aussi les contrats (pas ceux des enseignants, mais ceux des ASEM par exemple). Leurs rentrées d'argent : les rétributions mensuelles (peu élevées par rapport à d'autres établissements, elles ne suffisent pas), les manifestations et repas (kermesse, rando, fest-noz, pizzas couscous)

● L'APEL : l'association s'occupe de la partie « animation » de l'école :

- Sans ces associations et leurs membres, sans oublier les parents bénévoles qui donnent de leur temps lors des différentes manifestations, l'école ne pourrait pas vivre.

- Au sein d'une école privée, les choses à faire ne manquent pas et les volontaires sont toujours les bienvenus : pour une heure, une journée...

PRÉSENTATION DE L'APEL :

- Rappel de la signification du sigle APEL : Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre.

- L'association est avant tout une équipe de parents qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

- L'APEL est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves.

Avec les bénéfiques, l'APEL finance :

- Des activités sportives :

● Le kayak en 2013-2014, 2015-2016 et 2018-2019

● La voile en 2014-2015

- La part transport des sorties scolaires (voire un peu plus quand c'est possible)

- Des projets pédagogiques :

● La création d'un album en collaboration avec un illustrateur professionnel en 2014

● Le cirque en 2016

● La mosaïque en 2017

● POP ENGLISH et projet Emile en 2018

● Projet musique avec Hocine en 2019

- Un goûter de Noël et des cadeaux pour les classes (livres, jeux, matériel pédagogique...)

- Une partie du coût de la classe de neige ou classe verte en fonction du programme choisi avec l'équipe enseignante qui a lieu tous les 4 ans (la prochaine en 2020-2021).



Sortie kayak

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

CÉRÉMONIE DES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

L'ensemble du Conseil municipal des enfants a accepté de participer à la cérémonie du 11 novembre ainsi qu'à la cérémonie des vœux de la municipalité qui a eu lieu le 17 janvier 2020 à la salle culturelle.

PROJET 2020

Les différentes collectes (vente de muguet et de gâteaux) prévues au profit de deux associations (la SPA et ELA) n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. La Semaine Olympique et Paralympique a eu lieu du 3 au 9 février 2020. Les Cm1 et les Cm2 des deux écoles se sont retrouvés mardi 4 février pour un après-midi sportif en présence de Victor Déchelette, chef de projet pour Paris 2024. Les Ce2 étaient venus encourager leurs camarades. La sortie citoyenne des Cm2 qui devait avoir lieu au Mémorial de Caen a dû être annulée. Une sortie sera organisée l'an prochain.

A l'initiative du CME, la commune de Berric va s'inscrire au World Clean Up Day. Il s'agira de participer à la journée internationale du nettoyage de la planète qui aura lieu le 19 septembre 2020.



*Lucie, Baptiste et Samuel pour l'école publique
Inès, Juliette, Axel et Marin pour l'école privée*



ASSOCIATION A.C.C.A.

L'association communale de chasse de BERRIC (ACCA) existe maintenant depuis 27 ans ; cette association est un loisir de la chasse aux gibiers et est jumelée avec une véritable responsabilité dont les Berricois peuvent bénéficier.

L'action de L'ACCA est la régulation des nuisibles :

- Les ragondins que nos piégeurs attrapent toute l'année évitant ainsi les dégradations sur les berges d'étangs, rivières et surtout afin de combattre la maladie de la leptospirose dont le ragondin est porteur transmissible à l'homme et aux animaux domestiques avec des conséquences dramatiques ;
- Le Corbeaux est un corvidé occasionnant de gros dégâts sur les semis agricoles (maïs, blé) cette régulation est effectuée par piégeage à l'aide de cages ou par tir aux fusils très tôt le matin, ce qui peut certes occasionner quelques désagréments. Depuis 3 à 4 ans, l'ACCA reçoit des plaintes concernant une surpopulation de choucas (petite corneille) nichant dans les cheminées et occasionnant de gros dégâts sur les semis (maïs, blé). Des particuliers ont sollicité notre association pour intervenir, mais malheureusement cet animal est protégé, et seule la préfecture peut donner autorisation à des tirs de régulations par des lieutenants de louveterie.
- Beaucoup de soucis rencontrés aussi avec une surpopulation de sangliers qui ravagent les cultures de maïs dont ils sont très friands et occasionnant aussi

des accidents de la circulation. Afin de réguler cette espèce, des battues sont organisées toute l'année ; certains exploitants demandent à ce que l'ACCA clôture les parcelles de semis, chose que nous ne pouvons malheureusement pas effectuer, car cela nécessiterait beaucoup de kilomètres de clôtures.

- Tous les animaux prélevés en action de chasse, piégeage, ou tués sur les routes sont conditionnés en bacs équarrissage collectés par un camion et incinérés afin d'éviter la prolifération de maladie. Cette opération représente un coût financier important pris en charge en totalité par l'ACCA de BERRIC.
- Le loisir de la chasse représente un budget important pour les chasseurs (permis, carte annuelle, locations des terrains, achats auprès de la fédération du Morbihan des bracelets chevreuils, etc. L'ACCA tient à remercier tous les propriétaires qui offrent gratuitement le droit de chasse sur leurs terrains.
- Suite à la pandémie du COVID 19, notre repas annuel qui était prévu le 25 avril 2020 n'a pu se dérouler. Une nouvelle date a été retenue pour le 12 septembre 2020 à partir de 16h00 : les repas seront à emporter, le lieu sera à déterminer. Cette manifestation est indispensable pour nous afin d'obtenir un équilibre financier et tous les chasseurs vous remercient de votre présence.

Le Président - MARCEL LORHO

CO.GE.MA

Depuis maintenant plus de 35 ans, le CO.GE.MA (comité gestion matériels) loue aux particuliers, aux associations de Berric et aux communes des alentours du matériel tel que chapiteaux (grands 8 X12, moyen 5X8 et petit 4X5, ainsi que depuis peu deux tonnelles 3X3) friteuses, des tables et bancs, de la vaisselle (vaisselle classique et cérémonie) des couverts (classique et cérémonie) des bruleurs etc. Après réservation, le matériel est mis à disposition le vendredi soir à partir de 18h00 et le retour du matériel est à effectuer le lundi soir à partir de 18h00, 2 bénévoles seront présents pour assurer la permanence. Vous désirez louer du matériel pour vos fêtes auprès de CO.GE.MA



Contactez ANNICK SAILLES
Bar le BOL D'OR au 02 97 67 06 74

ASSOCIATION A.S.B.L.



La saison a malheureusement été très perturbée, les intempéries et la crise sanitaire ont fait qu'un 1/3 de la saison seulement a été jouée. Malgré tout, les joueurs ainsi que l'équipe encadrante restent motivés. Nous préparons avec impatience la saison à venir.

Quelques changements dans l'équipe bénévole : Sabrina LE JUEZ, après 1 saison aux commandes des U6 U7, prendra en charge la catégorie U8 U9 ; le responsable U6 U7 reste à définir.

Fabien CHATEL continuera avec son équipe U11, un projet d'équipe U10 est en cours.

Contact : Aurélien Lecuyer,
responsable foot animation
aurelien.asbl@orange.fr ou SMS 06 47 17 12 79



Aurélien LECUYER prend les commandes des U12 U13. La catégorie U14 suit la direction du Groupement Jeunes Pays de Muzillac. Ils auront l'avantage cette saison de s'entraîner et jouer sur les terrains de Beric.

Le club tient à remercier vivement Xavier DESAILLY pour ces 2 ans au service des jeunes de L'ASBL. Une mention spéciale pour David DUBOT qui, après 6 années passées au club à suivre la même équipe, doit malheureusement nous quitter. Merci à toi pour ton dévouement sans faille, nous te souhaitons la même réussite dans ton futur lieu de villégiature.

La progression du nombre de licenciés amène une demande toujours plus importante de bénévoles, parents, grands-parents, passionnés de foot, n'hésitez pas à rejoindre une équipe encadrante dynamique et sympathique. L'apport de nouveaux locaux sportifs au stade du verger apportera à cette dynamique un souffle positif.



HISTORIQUE POUR L'AS BERRIC LAUZACH : DOUBLE MONTÉE EN SÉNIOR

Malgré une saison tronquée par les intempéries et écourtée par la crise du Covid, l'objectif principal est tenu : La montée au niveau supérieur pour l'équipe première ! Kénavo la division 2, Bonjour l'élite du football Morbihannais (division 1)

Cerise sur le gâteau, l'équipe réserve a également réussi une belle partie de saison. Cette réussite est récompensée par une montée à l'étage supérieur, en prenant la place de l'équipe A en division 2 ! Une belle progression pour le football Berricois Lauzacois ! A savoir qu'en 2014, les équipes évoluaient respectivement en Division 3 et Division 4. Début juillet 2019, le recrutement avait été prolifique, avec l'arrivée de 9 joueurs pour renforcer les effectifs : Yoann Rosso (AS Tréfléan), Corentin Le Droguen

(Mont Sulniac), Guillaume Evain (FC Ploermel), Dimitri Mahé (FC Séné), Gérald Mendes (GP Locqueltas), Théotim Crolas (BO Questembert), William Dorso (AS Le Cours), Benoit Le Broc (St Guyomard), Bastien Demont (GP Marzan)

Stratégie payante puisque l'équipe A termine première de son groupe avec 8 victoires, 3 nuls et 1 défaite. L'équipe B décroche la 3ème place du groupe avec 7 victoires, 2 nuls 2 défaites.

La saison prochaine, le club cherche à compléter son groupe de joueurs. Le recrutement est en cours. Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, ne pas hésiter, on vous accueille, le but est de ne pas faire de la figuration la saison prochaine. Le club a le potentiel de démontrer de belles choses aux échelons supérieurs !

L'ASBL RECHERCHE DES MEMBRES ACTIFS DANS SON BUREAU

Le club progresse, s'agrandit, et est par conséquent à la recherche de personnes cherchant à s'investir dans le club (dirigeants, membres de bureau...) Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous profitons de cet article pour remercier les agents municipaux de la commune à propos de leur travail sur la propreté des infrastructures et l'entretien des terrains, sur lequel nous n'avons pas toujours été tendre cette saison...

ARBITRAGE

Julien Rault continuera à évoluer au niveau régional 2 la saison prochaine. Le club est ravi d'accueillir deux nouveaux arbitres pour la saison 2020/2021 : Nathanaël Lecuyer en arbitre jeune, venant d'obtenir son diplôme et Anthony Hupin Tiberge en provenance du club de St Lyphard en Loire Atlantique.

EQUIPE LOISIR / VÉTÉRANS

En ce qui concerne l'équipe Loisir / Vétérans. Le groupe se rajeunit, mais l'effectif a besoin de se renforcer. Nous recherchons activement des personnes motivées pour compléter l'équipe. Les entraînements se font en commun avec Questembert, et les matchs se déroulent les dimanches matins sous la bonne ambiance. A partir de 35 ans (pour les matchs de coupe), plus jeune autorisé en championnat.



Contact : Guillaume Le Barillec
lebarillec.guillaume@live.fr
07 78 25 21 88

CLUB INFORMATIQUE

Venez découvrir ou perfectionner vos connaissances en informatique. Cours informatique le Mardi de 10h à 11h, et le jeudi de 10h30 à 11h30, au-dessus de la médiathèque. Cotisation annuelle 30 €.

Contact : 02 97 67 72 10

BERRIC KIN BALL

LA SAISON 2019/20 SE TERMINE, PLACE À UNE NOUVELLE SAISON

Suite à une saison abrégée, l'équipe fanion du club qui a su reprendre sa place en nationale la saison dernière, était en bonne voie pour garder sa place dans la division la plus haute du Kin-Ball Français.

Notre équipe féminine qui jouait en D2 régionale, se classe en milieu de tableau.

Une équipe masculine était dans le championnat régional. Elle se classe 3ème sur 10 équipes présentes lors de l'arrêt du championnat.

Nos jeunes qui ont l'honneur de faire parti du plus grand club juniors de France, ont fait parler d'eux.

Les -13 ans, avec 2 équipes engagées, prennent la première et la septième place du classement.

Les plus de 13 ans, étaient représentés par trois équipes. La première s'est battue pour garder le titre de champion de France qu'elle avait obtenue l'année précédente,

c'est mission réussie. Les deux suivantes se classent en milieu de tableau.

Le club attend les nouvelles directives gouvernementales, mais espère bien reprendre dès début septembre.

Nous restons toujours ouvert pour accueillir de nouveaux joueurs, alors n'hésitez plus, rejoignez nous si vous voulez partager des moments de convivialité et de bonne humeur.

Les entrainements pour les -13 ans se déroulent le lundi de 18h15 à 19h30. Les cadets s'entraînent le vendredi soir de 18h à 19h30. Pour les seniors, l'entraînement a lieu le lundi de 19h45 à 22h. Trois entrainements d'initiations gratuites vous seront proposés en début de saison.



BERRIC MAGIK SKOL



Merci aux professeurs Pierre GUEDIN, Christophe BOULANGER & Sylvain ROLLET pour l'enseignement de l'art magique à Berric et communes alentours.

Merci aux élèves qui sont resté assidus depuis le début. Nous espérons avoir contribué à apporter un peu de savoir magique aux dizaines d'enfants croisés depuis ces 16 mois d'existence. Merci également à ceux qui nous ont soutenus mairies, commerces, entreprises... Fort du succès du GRAND spectacle de magie du 1er Mars 2020 et du bon retour des étudiants en magie, nous reprendrons les cours pour la saison 2020 - 2021 à la salle du verger sur les mêmes horaires et les Mardis, avec probablement un cours adulte en plus.

ATTENTION : le nombre de places restera limité afin de favoriser un enseignement de qualité.

Des cours particuliers et des mini stages sont aussi régulièrement organisés.

LES AMIS DE L'ÉTANG

Les amis de l'étang ont fêté le samedi 27 juin le départ de Lucien GUIOT à la présidence de notre association pendant de nombreuses années.

Nous tenions à souligner son dévouement au sein de celle-ci. Tous les pêcheurs et le bureau s'associent pour le remercier de son investissement et seront heureux de le retrouver autour de l'étang.

Nous remercions Monsieur Grignon et le conseiller aux associations de nous avoir honorés de leurs présences.

La pêche est ouverte du samedi au jeudi (un lâcher de truites tous les vendredis) cartes en ventes à la boulangerie et chez Annick (bureau de tabac).

Le président - Yves LIZE



Au plaisir de continuer de vous divertir - BMSK



LES AMIS DE LA CHAPELLE DE KERCOHAN

PARDON DE LA CHAPELLE DE KERCOHAN

.....

Le Pardon initialement prévu lieu le 5 Juillet prochain ne pourra se tenir cette année en raison de la crise sanitaire. Il n'y aura donc pas de messe ni de repas, en revanche la chapelle sera ouverte aux visites ce dimanche 5 juillet. En attendant l'année prochaine pour un nouveau pardon, prenez soin de vous.

Les Amis de la chapelle



LES JONQUILLES

JANVIER 2020

.....

Réunion du Club autour de galettes des Rois et des Reines.

FÉVRIER 2020

.....

Assemblée générale. Martine LAUNAY prend la fonction de Trésorière en remplacement d'Anne JOANNIC qui sera Trésorière-adjointe.

Du fait d'un mauvais plaisantin appelé «Coronavirus», nous n'avons pas pu fêter certains anniversaires, dont les 90 ans de Ginette et Edmond BEAUBEAU.

Si tout se passe bien, nous devrions nous retrouver en Septembre. Ce sera notre «rentrée des classes».

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été en famille et/ou amis(es).



PAUSE COMÉDIE

DU THEATRE, DU RIRE POUR OUBLIER LE CONFINEMENT

« J'aurais bien envie d'être devant une pièce jouée par vos soins et bien hilarante » : voilà le mail reçu par Pause-Comédie en plein confinement, fin mars 2020 !!! Que du positif en cette période « spéciale ».

En janvier et février 2020 « Vous êtes ici chez vous » d'Yvon Taburet, présentée à Lauzach a remporté un énorme succès (c'était complet le 2 février : 30 à 40 personnes n'ont pas pu entrer !). D'où l'intérêt de la réservation et de la prévente par les écoles ou dans les commerces...

PAUSE-COMEDIE a prévu de faire un don à deux associations en 2020 et 2021:

- « La Belle Porte » à Auray qui gère un Domicile Groupé Partagé (DGP) s'adressant à des personnes déficientes intellectuelles.
- « Handi chiens » : qui éduque 5 types de chiens (d'Assistance, d'Eveil, d'Accompagnement social, Epilepsie, d'Assistance judiciaire) mis gratuitement à la disposition d'handicapés pour les aider.

Les quatre écoles de Berric-Lauzach ont vendu les billets et comme d'habitude l'association leur a reversées une participation proportionnelle.

Pour la première fois, des commerces (le bar Le Bol d'or, l'épicerie Le Panier Berricois à Berric et le bar-épicerie Le bok'al à Lauzach) se sont aussi aimablement



associés à la vente des billets. Cette collaboration sera renouvelée pour la prochaine saison.

D'ailleurs, d'ores et déjà, reprenez le lieu et les dates des représentations en 2021:

**à BERRIC, salle du Verger,
Vendredi 29, Samedi 30, Dimanche 31 Janvier,
Vendredi 5, Samedi 6, Dimanche 7 Février.**

Lors d'un prochain article, nous vous donnerons le nom de la pièce, les comédiens, etc.

Pour patienter, voici une photo de la troupe lors des dernières représentations.

TRICYCLE

Vous ne nous connaissez peut-être pas mais... Tricycle est une jeune association berricoise. On allège nos petits commerçants et artisans en collectant certains de leurs déchets plastiques pour leur redonner une nouvelle vie. Le troisième samedi de chaque mois, nous nous réunissons pour trier ces déchets avant qu'ils ne partent pour l'usine de traitement. Ces journées sont ouvertes à tous ! Aujourd'hui nous recherchons des locaux de stockage et des moyens pour récupérer les sacs chez nos adhérents pour les acheminer vers les locaux.



Si vous souhaitez rejoindre l'aventure, n'hésitez pas à nous contacter par mail : tricycle.berric@gmail.com ou par téléphone au 0634292865 (Estelle)





« MASQUES D'AMITIÉS » DU COMITÉ DE JUMELAGE

.....

Cette année 2020, comme chaque année paire, les Berricois devaient se rendre à Münster-Sarmsheim pour y rencontrer leurs amis Allemands. En raison de la pandémie du COVID 19, nous avons dû malheureusement annuler le voyage et le reporter à l'an prochain. Alors, qu'on se le dise, les habitants de Berric se rendront en Allemagne à l'occasion du week-end de l'Ascension en mai 2021. Préparez vos valises !

Nous, membres du comité de jumelage, sommes souvent interpellés dans la rue ou dans les commerces de Berric : « A quoi ça sert, le jumelage ? »

Un petit historique, pour éclairer nos concitoyens, s'avère nécessaire :

- L'acte fondateur a été signé par les maires des 2 communes en 2002, à Münster-Sarmsheim d'abord puis à Berric. Une copie de cet acte est affichée dans les locaux de la mairie de Berric.

- Dans un second temps, dans le but de soulager le conseil municipal et/ou ses commissions d'un certain nombre de tâches qui pouvaient être déléguées, la commune a mandaté le comité de jumelage aux fins de mettre en œuvre, pour son compte, toutes les activités normalement impliquées par les jumelages...

Depuis 2002, le Comité de Jumelage dispose donc d'un mandat de la commune pour œuvrer en son nom.

« A quoi ça sert, un jumelage ? »

- Le premier rôle est de développer les contacts humains, et pas uniquement lors de nos échanges annuels et formels. Beaucoup de familles se rencontrent en dehors du voyage officiel du week-end de l'Ascension. Si, vous aussi, vous passez par cette belle région du Haut Palatinat, vous pouvez en être certains : vous serez accueillis à bras ouverts et avec le sourire par l'un de nos correspondants.

- Tout aussi important est l'échange de jeunes : des adolescents berricois se sont rendus à Münster-Sarmsheim pour parfaire leur langue allemande et de jeunes Allemands sont venus à Berric améliorer leur français.

- Dans la convention liant le comité et le conseil municipal il est prévu également de favoriser l'organisation d'échanges culturels. Des jeunes musiciens du Bagad de Vannes nous ont accompagnés en Allemagne et, en réponse, l'orchestre de jazz de Münster-Sarmsheim est venu animer nos soirées dansantes.



- La convention évoque le développement des contacts humains : le jumelage va plus loin. Nous pratiquons la solidarité. Beaucoup d'entre vous connaissent Francine et Edgar Mähringer-Kunz ; ils fréquentent Berric depuis bien longtemps. Francine est la présidente de l'Association Franco-Allemande qui gère le jumelage et Edgar est chef d'entreprise. Dans son usine, on fabrique du matériel très sophistiqué pour la médecine et la chirurgie. A la demande des autorités de son pays, il a créé une unité « fabrication de masques FFP2 ». Sachant les problèmes d'approvisionnement en masques de la France, Edgar a offert 1000 masques à notre commune. Ces masques sont arrivés à Berric. Un grand merci à lui, à Francine et à tous les membres du comité de jumelage allemand. Dans deux ans, nous fêterons à Berric les 20 ans du jumelage. Ce sera certainement l'occasion de grandes réjouissances ; le coronavirus, espérons-le, sera loin mais le geste fait aujourd'hui par nos amis allemands sera lui toujours présent dans nos cœurs !

Photo de Francine et Edgar Mähringer-Kunz



UN NOUVEAU BUREAU A ÉTÉ ÉLU CETTE ANNÉE AVEC 2 NOUVEAUX CO PRÉSIDENTS

Mr Triballier Benjamin et Lelong David ainsi qu'une nouvelle correspondante Coueto Rachel

Cette saison 2019/2020, le club Elan Basket Berric Lauzach comptait 13 équipes engagées dont 1 équipe loisirs.

Nous proposons également une initiation baby basket. Nos équipes mini (U9 et U11) étaient encadrées par des jeunes très motivés et entraînés par un salarié de Sport 56 Jonathan qui poursuivra parmi nous pour cette nouvelle saison.

UNE JOURNÉE INOUBLIABLE

Nous avons organisé comme chaque année le goûter de Noël ou les plus jeunes licenciés ont pu inviter leurs camarades pour la découverte du basket, qui c'est fini par un goûter offert par le club.

Notre soirée tartiflette qui a eu lieu le samedi 1er Février au Verger à Berric a été un succès grâce à vous avec environ 380 repas servis.

La saison c'est malheureusement arrêtée début mars suite au COVID19 ce qui nous a coûtés notre tournoi des familles qui était prévu le 16 Mai.

Nous avons hâte de vous retrouver pour la prochaine saison 2020/2021 dans de meilleures conditions.

LA NOUVELLE SAISON LES LICENCES SERONT DÉMATÉRIALISÉES.

Nous tiendrons 2 permanences pour les préinscriptions obligatoires.

VENDREDI 10 JUILLET 18H/20H au-dessus de la poste
VENDREDI 28 AOUT 18H/20H hall de la salle de sport

Pour toutes questions n'hésitez pas à appeler Mr Lelong David au 0675977185 david.lelong86@sfr.fr

Un grand remerciement à l'ensemble de nos joueurs et bénévoles malgré la saison écourtée, Merci aussi à nos sponsors, les mairies de Berric et Lauzach pour leurs soutiens. Le bureau ELAN BASKET BERRIC LAUZACH vous attend pour de nouvelles aventures.

Cette saison riche en rebondissements grâce aux sponsors et au bon travail de nos bénévoles nous avons pu emmener une soixantaine de licenciés au ALL STAR GAME à l'ACCORD HOTEL ARENA à Paris fin décembre 2019 ou nos jeunes ont pu découvrir un show avec des démonstrations des meilleurs joueurs évoluant dans le championnat Français.



Goûter - Noël



U11 M



U9 F



All Star Game

FOYER SOCIO-CULTUREL BERRIC LAUZACH

Nous avons tous connu un début d'année bien particulier, il a été raccourci par un virus qui nous a empêché d'avoir nos activités préférées. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour qu'elles se remettent en place pour la rentrée de septembre (sous réserve des consignes sanitaires).

Vous pourrez retrouver :

- La danse et la Zumba avec Anne -Laure Botherel. 5 créneaux le lundi
- Le théâtre pour collégiens et lycéens avec Julien Covain. 2 cours d'1h30 le mercredi avec 15 jeunes maximum, ainsi qu'un cours adulte. (Sous réserve qu'il y est suffisamment d'inscrits)
- Le parkour avec Yves Bozec. 4 créneaux le mercredi
- La Breakdance avec Ismo. 1 créneau

- La motricité avec Victoria Morin. 2 créneaux (le jour n'est pas encore défini)

Un projet de danse wallisienne est en cours avec Malia, à partir du collège.

Nous pourrions vous présenter toutes ces activités lors des inscriptions qui se feront lors de l'assemblée générale, dont la date reste à définir, ou au forum des associations qui doit avoir lieu à Lauzach le 12 Septembre 20. En espérant que la prochaine année se déroulera sans imprévus, nous espérons vous voir nombreux. Profitez bien de votre été et prenez soin de vous.

L'équipe du Foyer Socio-culturel.

GYM DÉTENTE

L'Association Gym Berric-Lauzach vous invite à venir nombreux en Septembre, reprendre les bonnes habitudes pour votre santé et votre bien-être.

Les cours débuteront le mardi 15 septembre :

10h30/11h30 et le jeudi 17 septembre :

17h30/20h30 à Berric

Les tarifs restent inchangés :

110 € pour 1 cours et 120 € pour 2 cours à l'année

Le cours enfants le mercredi 16 septembre :

16h/17h à Lauzach, salle du Cube pour 110 € à l'année pour une tranche d'âge de 2 ans 1/2 à 6 ans.

L'organisation de cette rentrée sera étroitement coordonnée avec les directives émises au niveau de la Fédération Française de Sport Pour Tous et le bureau départemental de Vannes pour les mesures de sécurité pour tous.



Pour les renseignements :
Présidente : Mme Aimée Lucas
02.97.67.71.92.
Secrétaire : Mme Josette Raut
02.97.67.77.37.

JING SONG ASSOCIATION

JING SONG ASSOCIATION EST HEUREUSE DE VOUS PROPOSER SES COURS DE QI GONG À BERRIC AU 1ER ÉTAGE DE LA POSTE, SALLE DES ASSOCIATIONS.

Rejoignez-nous tous les mardi soirs de 19h15 à 20h30 et/ou un dimanche matin par mois de 10h00 à 12h00.

Le Qi Gong est une gymnastique thérapeutique chinoise très ancienne. Partie intégrante de la médecine chinoise, elle a pour but d'améliorer la santé, le bien-être, les fonctions vitales via des mouvements lents et harmonieux. La respiration douce qui accompagne la pratique favorise l'équilibre et l'harmonie dans le corps. La méditation en constitue l'un des aspects. Une fois posées les bases, la pratique permet de renforcer l'énergie dans le corps en s'inspirant des connaissances développées par la médecine traditionnelle chinoise. La pratique du Qi Gong est aussi un fondement des arts martiaux.

Il est proposé des :

- Exercices d'étirements,
- Marches méditatives et enchaînements,
- Travail sur la posture, son axe,
- Travail respiratoire,
- La douceur des mouvements et la respiration lente et

Pour toutes informations complémentaires, visitez notre site internet : jing-song-asso.com

(cours d'essai gratuit, uniquement le mardi soir)

Ou appelez-nous au 06-98-11-11-01

Au plaisir de vous rencontrer et de pratiquer ensemble !

KROLLERION

La saison de notre association de danses bretonnes Krollerion Lozac'h Berrig avait bien commencé, avec l'inscription de 79 adhérents qui participaient aux cours dispensés par Eliane Ryo le mardi soir et Elisabeth Cholet les mercredi et jeudi matin.

Le fest deiz annuel, animé par les groupes Ar Men Du et Chogal a eu lieu le 9 février 2020 à la salle culturelle Le Verger de Berric, où il a attiré 210 danseuses et danseurs dans une ambiance très conviviale.

La survenue de l'épidémie de Covid 19 avec un foyer près d'Auray ayant entraîné sur décision de la préfecture du Morbihan l'interdiction de tous rassemblements collectifs à partir du 1er mars 2020, notre saison de danse s'est interrompue prématurément à cette date.

Les activités reprendront, si l'évolution de la pandémie et celle des mesures de sécurité sanitaire le permettent, au début de septembre prochain. Les informations seront diffusées en temps opportun par la voie habituelle des médias. Toutes les personnes, femmes ou hommes, jeunes ou seniors, débutants ou confirmés, qui souhaitent pratiquer dans la bonne humeur et la convivialité des danses bretonnes, mais aussi quelques danses venues d'ailleurs, sont cordialement invitées à nous rejoindre.



Jing Song

L'avenir de notre association dépend de la fidélité de nos adhérents actuels et de la participation de nouveaux adhérents que nous appelons à nous rejoindre.



LA VACHE FOLLE

REPORT DE LA CINQUIÈME ÉDITION

.....



Amis, mélomanes, amateurs de bon temps et de bon son, vous n'avez pas pu ignorer les conséquences de cette période étrange sur une partie de la vie culturelle. Plus de cinéma, plus de musée, plus de bar (oui, c'est la culture Made in France). Certes, la vie culturelle reprend peu à peu, avec sa foule de mesures de sécurités parfois drastiques, voire impossibles à appliquer.

Nous nous sommes réunis plusieurs fois durant le confinement (en visio, nous faisons bien les choses), et nous nous sommes posés les bonnes questions. Au fil de l'évolution de l'actualité, nous avons pensé à annuler, puis à maintenir, puis à annuler notre cinquième édition du Concert épicurien.

Malheureusement, dans l'état règlementaire actuel, nous avons décidé de reporter la cinquième édition au 25 septembre 2021...

Meuh à tous, prenez soin de vous.



EN AGRICULTURE À CHAQUE SAISON SON ACTIVITÉ

DÉBUT D'ÉTÉ, C'EST LA PÉRIODE DE PLEINE ACTIVITÉ DANS LES CHAMPS

BIENTÔT LA RÉCOLTE DES CÉRÉALES

Le blé, l'orge, le triticale sont des céréales semées en novembre (variétés d'hiver) ou mars (variétés de printemps). Les moissons s'étalent généralement de fin juin à fin juillet. Mais cette année ? En effet, cette année est très particulière : Souvenez-vous de la météo cet hiver... A cause de la pluviométrie importante, les semis n'ont pas été faits dans de bonnes conditions et beaucoup de champs prévus en céréales d'hiver n'ont pas été semés. La moisson est réalisée à l'aide d'une moissonneuse batteuse qui permet de récupérer les grains dans une remorque et laisser les tiges dans les champs. Cette paille est laissée quelques jours au sol pour sécher puis est ramassée en bottes ou rounds. Elle servira de paillage pour les litières des animaux. Les grains sont soit utilisés directement à la ferme pour l'alimentation des vaches ou des porcs, soit livrés à une usine de fabrication d'aliment pour les animaux d'élevage. Les moissonneuses batteuses appartiennent à des CUMA (coopérative agricole qui met en commun du matériel agricole entre plusieurs agriculteurs adhérents) ou ETA (entreprise de travaux agricoles).



Vidange des grains dans la remorque lors de la moisson de céréales.



Mise de l'herbe séchée en andain, avant le pressage des bottes ou rounds.

Enrubannage d'herbe rose, pour financer la recherche contre le cancer du sein.



COUPER DE L'HERBE POUR LA CONSOMMER L'HIVER

On profite que l'herbe pousse bien au printemps et l'été pour la couper et faire du foin qui sera mangé pendant l'hiver. Pourquoi vous voyez plusieurs passages de tracteur après la fauche d'herbe ? Car l'agriculteur vient couper l'herbe (avec une faucheuse), l'aère et la retourne pour bien l'exposer au soleil (avec une faneuse), puis la met en ligne (avec un andaineur) avant de la ramasser. L'herbe est ensuite compactée en ronds ou bottes pour être stockée et distribuée aux vaches lorsque la pousse de l'herbe sera insuffisante pour pâturer.

Le foin est une herbe qui a bien séché, car il faisait très beau temps lors de la coupe. Si l'herbe est un peu trop humide au moment de la ramasser, le round est

enveloppé dans un film plastique. Cette herbe ainsi conservée est appelée enrubannage. Les différentes épaisseurs de films plastiques garantissent l'étanchéité de l'enveloppe, ce qui permet d'éviter que l'herbe ne moisisse. Le temps que les agriculteurs les rangent en bâtiments, on a l'impression de voir de gros chamallows dans les champs. Il y en a surtout des verts, mais aussi des bleus, des roses, des jaunes. Pour ces trois dernières couleurs, l'agriculteur verse un don à l'Arc pour la lutte contre le cancer du sein (pour le rose), le cancer de la prostate (pour le bleu) et les cancers des enfants (pour le jaune).

LE MAÏS POUSSE !

Sur le territoire, l'activité agricole principale est l'élevage de vaches laitières. Les agriculteurs cultivent du maïs pour compléter les repas des vaches pendant l'hiver quand l'herbe ne pousse plus. Le maïs leur apporte l'énergie nécessaire à la production de lait. Cependant, cette énergie peut être apportée sous d'autres formes et certains élevages ne distribuent pas de maïs ensilage aux vaches, elles produisent ainsi du lait en consommant de l'herbe (pâturée et récoltée), des céréales, des betteraves.

Le maïs a été semé entre fin avril et mi mai, après que l'agriculteur ait préparé la terre en apportant du fumier ou du lisier comme engrais. Le semoir dépose les graines une à une, à une densité de 10 graines par m². Chaque graine semée donnera un plant avec 1 ou 2 épis de maïs, appelés aussi poupées de maïs. Pendant la croissance des plants de maïs, l'agriculteur empêche les mauvaises herbes de se développer en binant ou en appliquant du désherbant. Ce désherbage est important : s'il laissait les mauvaises herbes, elles consommeraient l'eau et les nutriments du sol essentiels à la croissance du maïs. C'est une culture bien adaptée à la Bretagne, elle n'a pas besoin d'y être arrosée car il pleut suffisamment. Pour faire de l'ensilage, le maïs est récolté fin septembre début octobre avec une ensileuse qui hache les plants de maïs en morceaux de 1 à 2 centimètres. A la ferme, le maïs ensilage est stocké en tas très tassé de telle manière qu'il puisse se conserver pendant un an.



Confection du silo de maïs lors du chantier d'ensilage, en octobre

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à aller voir les agriculteurs de votre commune. Groupe agriculture et territoire de Questembert communauté, composé de 15 agriculteurs de la communauté de communes.

IMPAYÉ DE LOYERS : AGISSEZ MAINTENANT, N'ATTENDEZ PAS !

RÉAGISSEZ DÈS LE PREMIER IMPAYÉ

En cas de difficulté pour payer le loyer et les charges, qu'il s'agisse d'une situation exceptionnelle liée à des difficultés momentanées dues à la crise sanitaire ou de difficultés plus sérieuses, il est important de **contacter rapidement le propriétaire bailleur afin de lui expliquer la situation et de chercher avec lui des**

solutions avant que la dette ne s'aggrave.

Si la loi suspend les expulsions locatives jusqu'au 10 juillet 2020, elle n'interrompt pas la procédure en résiliation de bail, ni celle relative au recouvrement des dettes locatives.

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EXISTENT

Différents organismes peuvent être saisis par le locataire ou le bailleur afin de les accompagner dans le cadre du traitement de la dette.

Quelle que soit votre situation, contactez l'ADIL.

Elle pourra vous expliquer ce que vous pouvez faire (procédures, services sociaux, aides et accompagnement

possibles...) et vous orienter de manière personnalisée vers les différents acteurs pouvant vous aider.

Les conseillers-juristes apportent un conseil de proximité : ils accueillent en face à face les usagers dans les locaux de Vannes (Laroiseau) et Lorient (Espace Info Habitat) ou dans l'une de ses 31 permanences en Morbihan.

Toujours à la disposition des locataires et des bailleurs
Numéro vert SOS Loyers Impayés 0 805 16 00 75 (gratuit d'un poste fixe)

En 2019, près de 50 000 consultations ont été délivrées dans les ADIL sur les questions d'impayés et d'expulsions. Après consultation d'une ADIL, 2 locataires sur 3 trouvent une solution concrète à leur problème d'impayé. Et près de 90 % des bailleurs trouvent une solution, amiable ou judiciaire (étude ANIL-Septembre 2018).

ADIL du Morbihan : 02.97.47.02.30
adil.56@wanadoo.fr www.adil56.org

DON DU SANG

Date	Mois	N° de semaine	Année	Remarques	Lieu de collecte	Heures
Vendredi 14 Février	2	7	2020		Questembert	14h00 - 18h30
Samedi 15 Février				8h30 - 12h30		
Vendredi 17 Avril	4	16		Vacances		14h00 - 18h30
Samedi 18 Avril				8h30 - 12h30		
Lundi 15 Juin	6	25				14h00 - 18h30
Mardi 16 Juin				8h30 - 12h30		
Vendredi 31 Juillet	7	31		Vacances		14h00 - 18h30
Samedi 1er Août				8h30 - 12h30		
Vendredi 2 Octobre	10	40				14h00 - 18h30
Samedi 3 Octobre				8h30 - 12h30		
Vendredi 4 Décembre	12	49				14h00 - 18h30
Samedi 5 Décembre				8h30 - 12h30		

FORMATION

À LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

Les taupes sont des mammifères insectivores qui signalent leur présence par des monticules de terre : les taupinières.

Les taupes génèrent des dégâts préjudiciables aux activités agricoles et aux espaces verts, il est donc parfois nécessaire de limiter leur population mais comment faire ?

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage, dont vous trouverez le détail ci-dessous :

OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace

- **DUREE**

Une demi-journée

- **CONTENU**

La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries, ...)
Les moyens de lutte (piégeage, gazage)
Application pratique sur le terrain

- **PUBLIC**

Tout public
(jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

- **COUT**

20 € par personne
(règlement le jour de la formation)
(Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services)

PLUSIEURS JOURÉES SERONT ORGANISÉES EN 2020 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de celle-ci.

• *Pour toute information complémentaire
FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 7*

GENDARMERIE

Le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France, lance la nouvelle version du site www.cybermalveillance.gouv.fr.

Cette plateforme a pour mission principale de mieux

BRIGADE NUMÉRIQUE

La Brigade Numérique vient de mettre en place un lien URL vers une page chat «mairie». Il permet aux municipalités situées en zone gendarmerie nationale de proposer à leurs administrés un lien direct depuis leur site

répondre à la menace cyber susceptible de toucher les particuliers et les professionnels.

En pièce jointe, le communiqué de presse relatif au lancement de ce nouveau portail. Cette information et l'accès à la plateforme sont à partager avec le plus grand nombre.

Pour rappel, le site n'a pas vocation à remplacer le dépôt de plainte d'une personne ou d'une société qui serait victime d'actes de cybermalveillance. Il permet entre autres à tous les usagers de s'informer, de se prévenir des menaces et de comprendre les bonnes pratiques à adopter.

internet vers une fenêtre chat avec la brigade numérique. Vous trouverez ci-après le lien dédié: <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique?service=mairie>

TRAVAUX BRUYANTS

Afin de ne pas gêner le voisinage, des horaires sont à respecter.

La réglementation relative aux travaux bruyants effectués par des particuliers est fixée par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014.

(http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/18436/124195/file/AP_relatif_à_la_lutte_contre_les_bruits_de_voisinage_du_10_juillet_2014.pdf)

Cet arrêté précise que : « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

ÉLAGAGE DES HAIES

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être périodiquement et correctement élaguées :

- D'une part, pour ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs
- D'autre part, pour des raisons évidentes de sécurité routière.

BRÛLAGE DES DÉCHETS DE JARDIN

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est strictement interdit toute l'année sur l'ensemble du département du Morbihan.

(http://www.morbihan.gouv.fr/content/download/43141/313435/file/2019_09_26%20arrêté%20préfectoral%20feu.pdf).

La destruction par brûlage des seules espèces exotiques envahissantes dont la liste est fixée dans l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et

- **Du lundi au samedi :**
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h00 à 12h00.

Ces mesures s'appliquent seulement aux particuliers. En dehors de ces horaires, tout contrevenant s'expose à une amende.

Les professionnels, quant à eux, doivent cesser tous travaux bruyants entre 20h00 et 07h00 les jours ouvrables, ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée (sauf autorisation spécifique).

D'une manière générale, il est demandé de veiller à la tranquillité de son voisinage en toute occasion et spécialement lors des beaux jours, à l'occasion des activités de plein air, dont les réceptions au domicile des particuliers. Outre donc l'attention portée au niveau de bruit, il est vivement recommandé de prévenir ses voisins lorsque l'on risque occasionnellement de faire du bruit le soir.

Une haie qui déborde sur la voie publique peut, en effet, masquer des panneaux de signalisation ou réduire la visibilité à proximité des carrefours et provoquer de ce fait de graves accidents. Une loi

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 renforce les pouvoirs de police du maire pour lutter contre certaines infractions simples, dont celles énoncées ci-dessus

de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes est autorisée du 1er novembre au 31 mars.

En conséquence, il est demandé, lors des travaux de jardinage, de veiller à éliminer ses déchets verts (tontes de pelouse, branchages, tailles de haie...) par des méthodes respectueuses de l'environnement telles que le compostage (Questembert Communauté peut mettre des composteurs à disposition) ou le dépôt à la végétrie (ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 17h00).

DIVAGATION DES CHIENS

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.

L'action de divaguer est constituée lorsqu'un chien n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel (hors chasse, etc.)

Tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une amende.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne (dont celle due aux aboiements intempestifs) ou incident.

Les chiens en divagation sur la voie publique seront conduits à la fourrière animale de Ploeren.

PAEJ

BESOIN D'UN ESPACE D'ÉCOUTE, DE PAROLE ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques. . .

- Aux parents confrontés à des difficultés avec leurs enfants

Le PAEJ vous accueille à Vannes, dans les locaux de l'Association Cap Avenir, 14 Avenue Victor Hugo.

D'autres accueils sont possibles à Questembert, Grand-Champ.

• 06 48 60 62 40

• contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

PAEJ
POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Besoin d'une information ?
D'un conseil ?

Parler pour avancer

quotidien, violence, travail, santé, vie amoureuse, sexualité, scolarité, violence, travail, vie amoureuse, scolarité, sexualité, santé, violence, quotidien, scolarité, santé, violence, quotidien, scolarité, santé, sexualité

POUR LES 12-25 ANS - OUVERT AUX FAMILLES
anonyme - confidentiel - gratuit

06 48 60 62 40
contact@paej-paysdevannes.fr



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



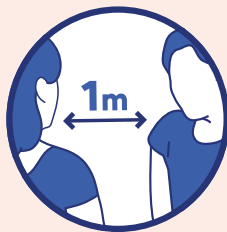
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

